

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

MÉMOIRE DE L'UQAM À LA COMMISSION D'ÉTUDE
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES

DÉCEMBRE 1980

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	5
<u>PREMIERE PARTIE:</u> <u>La politique institutionnelle d'éducation des adultes à l'UQAM</u>	12
A. L'enseignement régulier	14
B. L'enseignement non-crédité et les services à la collectivité	27
<u>DEUXIEME PARTIE:</u> <u>Caractéristiques et évolution des clientèles étudiantes de l'UQAM</u>	31
A. Caractéristiques des étudiants à temps complet et à temps partiel	33
B. L'évolution des inscriptions de 1971 à 1980	39
<u>TROISIEME PARTIE:</u> <u>Difficultés et perspectives de développement de l'éducation des adultes à l'UQAM</u>	46
A. Le financement de fonctionnement	47
B. Le financement des investissements	52
C. Perspectives de développement	55
CONCLUSIONS	64
ANNEXE I : Liste des programmes de l'UQAM	
ANNEXE II: Résolution du Conseil d'administration relative à la politique des services à la collectivité	

LISTE DES TABLEAUX

	<u>PAGE</u>
TABLEAU 1 : Indice synthétique de fréquentation universitaire aux Etats-Unis (1974) et au Québec selon la langue maternelle (1973 à 1975)	10
TABLEAU 2 : Inscriptions selon l'âge et le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1979 (en pourcentage)	34
TABLEAU 3 : Répartition des étudiants de l'hiver 1980 selon qu'ils détenaient ou non un diplôme d'études collégiales ou universitaires au moment de leur admission à l'UQAM, selon le régime d'études (en pourcentage)	35
TABLEAU 4 : Répartition des étudiants selon le type d'emploi et selon le régime d'études, Université du Québec à Montréal, hiver 1980 (en pourcentage)	35
TABLEAU 5 : Répartition des étudiants selon le nombre d'années passées à temps plein sur le marché du travail et selon le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1978 (en pourcentage)	36
TABLEAU 6 : Répartition des étudiants selon le type d'occupations de leurs pères, Université du Québec à Montréal, automne 1978 (en pourcentage)	37
TABLEAU 7 : Scolarité des pères des étudiants de l'Université du Québec à Montréal selon le régime d'étude, automne 1978	38
TABLEAU 8 : Répartition des étudiants selon les motifs principaux d'inscription à l'Université du Québec à Montréal, automne 1979 (en pourcentage)	38
TABLEAU 9 : Evolution du nombre d'étudiants selon le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1971, 1975 et 1980	40
TABLEAU 10 : Evolution du nombre d'étudiants selon le niveau et le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1971, 1975 et 1980	42
TABLEAU 11 : Evolution du nombre d'étudiants inscrits aux programmes de formation des maîtres, selon le type de programmes et le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1971, 1975 et 1980.	43
TABLEAU 12 : Evolution du nombre d'étudiants de premier cycle selon la famille et le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1971, 1975 et 1980.	45

TABLEAU 14:	Revenus de fonctionnement sans restriction en dollars courants, en dollars constants (1975-76) et en dollars constants (1975-76) par étudiant équivalent, Université du Québec à Montréal, 1975-76 à 1980-81	48
TABLEAU 15:	Evolution du personnel par catégorie, Université du Québec à Montréal, 1975-76 à 1979-80	50

INTRODUCTION

Fondée en 1968 par une loi qui consacrait à la fois l'existence de l'Université du Québec et celle de ses entités constituantes, l'UQAM croit avoir contribué à la limite de ses ressources au développement de l'éducation des adultes de niveau universitaire au Québec. Il convenait donc qu'elle témoigne à la fois de ses réalisations, de ses difficultés et des perspectives qu'elle entretient quant à ses activités futures.

Ce n'est cependant pas sans hésitation que l'UQAM a donné suite à l'invitation que lui faisait la présidente de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes de soumettre à la Commission un mémoire. Ces hésitations tiennent bien sûr davantage, sinon uniquement, au contexte même des travaux de la Commission que du mandat général que lui a confié le ministre d'Etat au développement culturel.

Comme toutes les universités québécoises ces dernières années, l'UQAM depuis sa formation a été soumise à un processus de rationalisation croissante de ses activités de la part des organismes responsables de l'orientation et du développement de l'enseignement supérieur. Peut-être plus que d'autres universités plus anciennes, par suite même de son appartenance au réseau de l'Université du Québec, l'UQAM a ressenti la lourdeur du cadre administratif qui régit son fonctionnement quotidien. La volonté de clarifier et de systématiser l'ensemble des activités d'enseignement supérieur, volonté qu'elle ne peut par ailleurs qu'appuyer puisqu'elle se réclame du bien commun, ne peut faire oublier que la perte d'autonomie, l'affadissement de l'expérimentation dans la recherche de voies nouvelles et le sentiment d'une responsabilité institutionnelle diminuée sont parfois le prix de politiques globales à première vue plus rationnelles.

Un second élément du contexte des travaux de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes tient au fait qu'elle accomplit son mandat à la suite des travaux de la Commission Angers. Cette Commission, on s'en souviendra, n'avait pas à traiter de la recherche scientifique, un comité oeuvrant déjà à la préparation de propositions à ce sujet, propositions qui ont d'ailleurs fait l'objet d'une large consultation auprès des universités. Compte tenu de cette limite, il nous semble donc que le mandat de la CEFA fait en partie double emploi pour les universités avec celui de la Commission d'étude sur les universités qui, d'aucune façon, ne pouvait être conçu comme limité aux jeunes si ce concept peut avoir un sens à l'Université. Le mémoire de l'UQAM⁽¹⁾ à la Commission Angers prenait cela pour acquis.

Les rapports de la Commission d'étude sur l'Université faisaient d'ailleurs plusieurs propositions dont l'impact est considérable pour le développement de l'éducation des adultes.

Les perspectives de ces rapports ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le Conseil des universités⁽²⁾. L'ensemble des recommandations qui en est résulté impressionne. Les mesures envisagées permettraient, nous en sommes convaincus, de faire un pas important dans la voie du développement de la politique d'éducation des adultes au niveau universitaire, de même que dans celle de son harmonisation avec celle des autres niveaux du système d'éducation.

Au moment même de préparer notre mémoire institutionnel, les réactions du Ministère de l'Éducation ne sont toujours pas connues.

(1) Mémoire de l'UQAM à la Commission d'étude sur les universités, UQAM, juin 1978, 82 pages.

(2) L'université québécoise des années 80, Avis du Conseil des universités sur trois rapports de la Commission d'étude sur les universités, Québec, mars 1980, 346 pages.

Le troisième élément du contexte des travaux de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes qu'il convient de mentionner tient aux contraintes financières qui pèsent actuellement sur le réseau universitaire. Ce n'est pas sans scepticisme que l'on peut, dans ces conditions, souscrire à l'objectif de relance de l'éducation permanente inscrit au document La politique québécoise du développement culturel et rappelé dans le mandat de la Commission. Une telle relance reposerait pour l'UQAM sur une contradiction majeure soit celle d'accroître l'accessibilité et la qualité de ses enseignements en comptant pour ce faire sur des ressources qui, en termes relatifs, s'amenuisent avec la croissance du nombre d'étudiants admis.

Ce contexte explique les hésitations qu'il nous a fallu surmonter pour décider de donner suite à la demande de la présidente de la Commission.

Malgré ces éléments que nous jugeons préjudiciables à une contribution vigoureuse des universités aux travaux de la Commission, nous croyons que l'UQAM se devait de faire part de ses expériences, de ses difficultés et de ses préoccupations face aux perspectives de développement de l'éducation des adultes.

Sans nous livrer à une longue analyse prospective que de nombreux documents ont commencé à établir⁽¹⁾, il nous apparaît que le pari québécois pour le développement ne pourra être tenu sans que ne soit mis à la disposition des adultes des services de développement professionnel et socio-culturel mieux adaptés et mieux intégrés.

(1) La préparation du Plan triennal 1979-82, UQAM, 1979, a exigé l'examen des principales études et politiques gouvernementales. On en trouvera une synthèse dans le chapitre II - "Éléments pour une problématique générale du développement de l'Université du Québec à Montréal", p. 13 à 45.

En effet les conditions d'une poursuite du développement ne sont plus celles du passé.

Devant les perspectives d'épuisement mondial des ressources naturelles, particulièrement des ressources énergétiques et devant les conséquences néfastes d'un certain type d'industrialisation, de nombreux experts proposaient jusqu'à récemment une halte à la croissance. L'analyse de la situation des sociétés industrialisées laisse entrevoir des difficultés sérieuses pour la période qui commence: l'étude des cycles économiques à long terme redevient à la mode. La poursuite du développement, du Québec, nécessitera que l'on fasse preuve d'un niveau d'innovation technologique beaucoup plus grand que par le passé.

Sur le plan culturel, les techniques de communication ont fait éclater les frontières qui ne permettaient que les emprunts lents et leur intégration culturelle progressive; l'accélération de ce phénomène rend évidemment difficile le maintien d'un modèle de développement culturel propre pour toutes les sociétés, particulièrement pour celles dont les effectifs sont réduits.

Sur le plan social, les conséquences d'un chômage endémique, d'une inflation élevée qui frappe particulièrement les faibles revenus des personnes âgées (d'ailleurs de plus en plus nombreuses), d'une industrialisation qui n'a pas été très respectueuse de l'environnement, de l'inégalité dans la fréquentation scolaire, l'habitation et le loisir, de différences entre les statuts d'homme et de femme, etc. devront être éliminées beaucoup plus systématiquement qu'elles ne le sont présentement.

Pour maintenir ce pari du développement et du renouvellement, le Québec ne pourra plus compter sur l'impact de générations de jeunes aussi nombreuses que par le passé. La formation des adultes revêt dans ce contexte, une importance encore plus marquée qu'au cours des vingt dernières années. Si les clientèles à temps partiel sont maintenant plus nombreuses que les clientèles à temps complet dans certaines universités québécoises, nous croyons que le phénomène s'amplifiera dans les prochaines années, particulièrement chez les francophones. En effet, les francophones du Québec sont loin d'avoir atteint les niveaux de fréquentation universitaire d'autres sociétés ou d'autres cultures pourtant soumises à des contraintes qu'on ne peut juger fondamentalement différentes de celles que le Québec connaît et que son pari pour le développement accroîtra. Des écarts majeurs subsistent en effet entre la fréquentation des francophones et celle des anglophones au Québec, d'une part, et celle des Américains, d'autre part. L'indice synthétique de fréquentation universitaire est à ce point de vue un indicateur fort révélateur. Ainsi le tableau 1 révèle quel serait le taux de fréquentation universitaire des jeunes nés entre 1954 et 1959 en supposant qu'ils connaîtraient au cours de leur vie les taux de fréquentation observés pour les différents groupes d'âge entre 1973 et 1975 dans ces différents milieux.

TABLEAU 1: Indice synthétique de fréquentation universitaire aux États-Unis (1974) et au Québec selon la langue maternelle (1973 à 1975) (1)

Etats-Unis	Québec	
	Francophones	Non-francophones
30.1%	16.9%	35.5%

(1) Source: Michel Robillard, Les clientèles universitaires au Québec, évolution passée et perspectives d'avenir 1966-1990, Université du Québec, novembre 1976, page 75.

Même s'il s'agit là d'une mesure qui reflète les situations que vivaient ces groupes il y a plus de cinq ans et qu'il y ait pu y avoir un rattrapage léger du taux des francophones, les écarts nous semblent traduire un retard difficilement explicable par les caractéristiques des sociétés ou cultures en cause. Ces écarts, s'ils devaient se maintenir, ne pourraient qu'affecter profondément les perspectives de développement du Québec.

L'éducation des adultes au niveau universitaire est, et devra être encore davantage à l'avenir, nous en avons la conviction, l'un des éléments moteurs du développement du Québec. C'est pourquoi l'un des premiers objectifs que la Commission d'étude doit poursuivre est de faire reconnaître ce rôle de l'éducation des adultes et de lui assurer le support financier nécessaire à son développement. C'est dans cet esprit que nous avons préparé le présent mémoire.

Dans une première partie, nous avons rappelé les grands éléments de la politique institutionnelle que l'UQAM, dans sa volonté d'intégrer les adultes à sa programmation régulière, a été amenée à se donner.

Une seconde partie, de nature plus statistique, décrit l'impact de cette politique sur les caractéristiques et l'évolution de la population étudiante à l'UQAM.

La troisième partie traite des difficultés actuelles de l'UQAM ainsi que de quelques perspectives de développement.

PREMIERE PARTIE

LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE
DE L'UGAM DE 1969 A 1980

L'UQAM a été créée, on se le rappellera, à une époque où la philosophie de l'éducation permanente avait largement imprégné le système scolaire. Le ministère de l'Éducation venait de se doter, suite au Rapport Ryan⁽¹⁾, d'une Direction générale de l'éducation permanente qui envisageait une transformation globale du système scolaire à partir de l'éducation des adultes. Les Commissions scolaires régionales avaient mis sur pied des services d'éducation permanente et procédé à une exploration des besoins des populations de leur territoire (Opération Départ)⁽²⁾ et elles dispensaient déjà un large éventail d'enseignements généraux, professionnels ou culturels. Les Cégeps devaient rapidement leur emboîter le pas. Des expériences et des recherches de diverses natures tentaient de cerner des voies nouvelles pour l'éducation des adultes: que ce fût la recherche et l'expérimentation de méthodologies de formation mieux adaptées aux adultes (Sésame), l'expérience d'utilisation de la télévision à des fins de scolarisation dans la région du Saguenay-Lac St-Jean (TEVEC)⁽²⁾, de réflexions sur l'activité éducative (Opération Départ-Montréal)⁽²⁾ ou sur l'utilisation d'une combinaison de médias pour la formation à distance (Multi-Média)⁽²⁾. Parallèlement, les organismes populaires voyaient leurs activités de formation mieux supportées et les Centrales syndicales systématisaient leurs activités. Il en était de même de l'entreprise, particulièrement la grande. Le Québec connaissait alors un mouvement général de rattrapage scolaire, de formation professionnelle et culturelle des adultes.

Sur ce tableau, rapidement esquissé, une ombre majeure demeurait, soit le retard des universités à assumer le rôle qui leur revenait. C'était particulièrement le cas des universités francophones où les

(1) Rapport du comité d'étude sur l'éducation des adultes. s.l.n.e., février 1964, VI plus 145p. (Rapport Ryan):

(2) L'ensemble de ces études et expériences ont été faites de 1966 à 1969 à la demande ou par la Direction générale de l'éducation permanente.

adultes se retrouvaient cantonnés dans des programmes et des cours ne menant pas à une reconnaissance universitaire. Dans le secteur anglophone, l'Université Sir Georges Williams avait innové et largement ouvert ses enseignements réguliers aux adultes.

C'est donc dans un contexte ouvert aux préoccupations d'éducation des adultes qu'était créée la deuxième université de langue française à Montréal. Ce contexte a fortement influencé les politiques qu'elle s'est données pour répondre aux demandes individuelles ou collectives d'éducation. Il est apparu important d'en rappeler les grandes lignes.

A. L'ENSEIGNEMENT REGULIER

Dès sa création l'UQAM se trouvait fortement engagée en éducation des adultes. Le Collège Ste-Marie, l'École des Beaux-Arts, les Ecoles normales de Montréal qu'elle fusionnait comptaient de nombreuses inscriptions à temps partiel, soit plus de 6000 étudiants. L'UQAM héritait de fait de la responsabilité d'assumer les activités leur permettant de compléter les études entreprises dans le cadre des programmes de ces institutions.

Plus fondamentalement, le nouveau régime d'études de l'UQAM permettait à toute personne désireuse de poursuivre des études universitaires et ayant la préparation requise de s'inscrire aux activités des programmes réguliers selon le rythme de son choix. La promotion par cours était une des caractéristiques originales en 1969 de son régime d'études. Cette particularité se traduisait sur le plan administratif par la fixation de frais de scolarité par cours plutôt que par session. Les études à temps partiel qui conviennent davantage aux personnes ayant des activités de travail rémunéré n'étaient plus ainsi une dérogation tolérée à un régime d'études essentiellement conçu pour les jeunes diplômés des collèges.

L'une des premières tâches de l'Université fut donc de permettre aux étudiants de compléter leurs études dans les programmes auxquels ils étaient inscrits ou de s'intégrer à la nouvelle programmation de l'Université. Deux services ont supporté cette activité.

Le service du perfectionnement des maîtres fut formé dès septembre 1969 et assumait aussi les responsabilités du Centre de transition à partir de juin 1970. L'objectif de ce service était de permettre à ceux déjà engagés dans des programmes de brevet d'enseignement de le compléter ou de s'inscrire à des programmes de baccalauréat. Le nombre d'étudiants était de près de 4000, la majorité étant à temps partiel. Aussi jusqu'en 1974, ce service eut-il un volume d'activités assez considérable.

Un deuxième service oeuvrait dans ce qu'il était convenu d'appeler le secteur de l'éducation permanente et de la formation culturelle et professionnelle. Contrairement au précédent, son maintien était prévu. Les programmes qui étaient envisagés alors présentaient, particulièrement dans le secteur professionnel, l'intérêt d'avoir été élaborés conjointement avec divers organismes du milieu en vue de répondre à des besoins spécifiques. Une décision allait cependant être prise dès les premières années d'existence de l'UQAM, soit celle d'intégrer les activités d'éducation des adultes à sa programmation régulière.

Intégration des clientèles adultes aux programmes réguliers. Trois types principaux de réflexions ont inspiré cette décision. Tout d'abord il y avait la nécessité, selon les responsables d'alors, de reconnaître véritablement la formation acquise par les étudiants. Il s'agissait là d'un problème d'équité assez élémentaire que les services d'extension de l'enseignement n'avaient pas résolu. Des personnes déjà engagées sur le marché du travail suivaient pendant des années

des cours à peu près comparables à ceux des étudiants réguliers pour se voir confirmer leurs apprentissages par des attestations d'études non reconnues sur le marché du travail en général.

Le second type de réflexions concerne la nature des enseignements ainsi offerts. Ou il s'agissait d'enseignements universitaires, auquel cas ils devaient normalement faire écho à des activités de la programmation régulière, ou ce n'était pas le cas et, conformément aux décisions gouvernementales relatives à la création des autres niveaux du système scolaire, ils ne devaient pas être offerts à l'Université. L'UQAM, par suite même de l'héritage de programmes des institutions préalables, a rapidement été amenée à clarifier cet aspect. De plus la Direction générale de l'enseignement supérieur considéra dès le début des années 1970 hors de la formule de financement les activités de niveau collégial. Autant que possible, il s'agissait donc de répondre dans le cadre de la programmation régulière aux besoins des adultes. Cela ne niait pas pour autant que des besoins d'autre nature pour lesquels les ressources universitaires étaient les mieux préparées dussent être ignorés. Au contraire, ils ont fait l'objet de nombreuses représentations de l'UQAM auprès des organismes publics et la problématique qui s'est développée au Service de l'éducation permanente par la suite reflète d'ailleurs une toute autre philosophie.

Le troisième type de réflexion, que nous croyons plus original dans les universités francophones, porte sur le modèle de développement intégré qui en principe fait reposer l'enseignement et l'encadrement des adultes sur les mêmes structures que ceux des "jeunes". Il s'agissait d'un pari très différent de celui d'autres universités et surtout d'autres niveaux scolaires. Au niveau universitaire on ne compte en effet que des adultes au sens légal du terme. Moins qu'ailleurs la distinction des jeunes et des adultes est significative.

Education des adultes et structure modulaire. Il est cependant indéniable que ce pari était facilité par l'existence d'une structure particulière aux constituantes de l'Université du Québec. Cette structure distingue en effet deux unités de base soit le département et le module.

Le département est identifié à une discipline, à des disciplines regroupées ou à un champ d'études, et est responsable de son développement et de son enseignement pour tous les programmes d'études de l'Université.

Le module est un organisme qui correspond aux programmes d'études dont il a la responsabilité, au groupe d'étudiants qui poursuivent le cheminement prévu par ces programmes, au groupe de professeurs qui conseillent ces étudiants et leur enseignent, et à des personnes extérieures à l'Université qui relient le module au milieu professionnel ou social concerné.

L'existence de cette deuxième unité et les responsabilités qui lui sont confiées modifiaient profondément le fonctionnement habituel des universités. Et l'on pouvait espérer qu'il permettrait l'adaptation de la programmation et des enseignements aux préoccupations des adultes.

Le module est en effet gouverné par un conseil qui comprend au moins trois et au plus six professeurs dont le directeur du module, d'un nombre égal d'étudiants, désignés par et parmi les étudiants du module, ainsi que de personnes extérieures à l'Université dont le nombre doit être inférieur ou égal au quart du nombre total d'étudiants et de professeurs.

Les responsabilités principales du Conseil de module sont:

- de définir les objectifs spécifiques des programmes dont il a la responsabilité et de veiller à leur mise en oeuvre;

- de définir, en vertu des règlements relatifs aux programmes, en conformité avec les politiques de développement de l'Université, le cadre général des programmes dont il a la responsabilité, de les évaluer, de les réviser et de transmettre ses recommandations au vice-doyen concerné;

- de voir à ce que les étudiants rattachés au module soient conseillés sur le choix de leurs cours et le rythme de leurs études et à ce que chaque étudiant soit évalué globalement;

- d'organiser, conformément aux politiques de l'Université, l'évaluation, par les étudiants, des enseignements qui leur sont dispensés;

- d'assurer une liaison avec le milieu professionnel et social concerné par les objectifs des programmes dont il a la responsabilité;

- d'établir les modalités d'admission et d'organiser l'accueil des nouveaux étudiants du programme.

Cette structure apparaissait donc susceptible d'assurer le développement de la programmation, son adaptation à l'évolution des besoins des adultes, leur encadrement dans la poursuite de leurs études et une pédagogie plus soucieuse de leurs motivations.

Cette décision de l'intégration a eu des conséquences considérables pour le développement de l'Université. Dès le début de l'Université, la charge d'enseignement des départements a pris en compte la commande de cours indépendamment de sa provenance (inscriptions à temps complet ou à temps partiel). Il en est de même de répartition des

postes de professeurs réguliers entre les départements qui est de loin l'aspect le plus significatif dans l'allocation de ressources nouvelles dans une université et qui a toujours pris en compte l'évolution des inscriptions totales. Cette façon d'aborder la question s'est évidemment révélée beaucoup plus contraignante que celle qui eut consisté à en faire un secteur indépendant desservi uniquement par des chargés de cours et à la limite rentable pour le développement du reste de l'Université.

L'UQAM s'est voulue "permanente"⁽¹⁾ dès sa création: elle a fait sienne cette conception de la personne qui veut qu'apprendre ne soit pas un processus réservé à une période de la vie. Aussi a-t-elle incarné cette volonté dans la décision d'intégrer les adultes à ses programmes réguliers et à son modèle de développement de ressources.

Cette décision d'ouvrir ses programmes réguliers aux adultes et d'en faire le mode privilégié de réponse aux besoins d'éducation de la population déjà engagée dans des activités d'autre nature que les études a entraîné de nombreuses conséquences pour la vie universitaire.

Les horaires d'enseignement. La première conséquence et non la moindre consiste dans la nécessité d'organiser les enseignements à des moments où les personnes engagées sur le marché du travail sont plus disponibles. La période du jour la plus achalandée est dans un tel contexte celle qui débute à dix sept heures⁽²⁾. L'Université devient donc ouverte de 9 heures à 23 heures. Cela entraîne des réaménagements importants dans les horaires traditionnels des étudiants à temps complet et des difficultés institutionnelles certaines. La pénurie de locaux d'enseignement après dix sept heures a obligé l'UQAM à relouer à l'automne 1980 une partie des locaux libérés par suite de l'emménagement à son nouveau Campus.

(1) "Objectifs généraux", in Planification 1971-75, Université du Québec à Montréal, octobre 1971, p. 5.

(2) A l'automne 1979, 42% des activités d'enseignement se donnaient après 17 heures.

Elle oblige aussi l'Université à ajuster les horaires de son personnel de soutien. Que ce soit dans les Familles, au Registrariat, aux Services aux étudiants (accueil et orientation), à la Bibliothèque, au Service de l'informatique, au Service de l'audio-visuel, aux cafétérias, ou à la sécurité, l'ouverture aux adultes a entraîné des modifications déjà importantes. Il est d'ores et déjà évident que les personnels disponibles après dix sept heures ne sont pas suffisamment nombreux.

De plus cette décision modifie aussi l'année scolaire. Dès son ouverture l'UQAM a adopté un calendrier scolaire couvrant trois sessions. L'été est évidemment demeurée une session moins fréquentée que l'automne et l'hiver. L'été 1978 et l'été 1980 ont cependant revêtu une telle ampleur que certains secteurs d'enseignement ont connu des niveaux d'activité comparables à ceux d'universités ayant adopté le fonctionnement continu ("Year Round Operating"). L'Université a en 1979 fait un premier pas dans cette voie en reconnaissant comme partie intégrante de sa tâche régulière d'enseignement les activités assumées par un professeur régulier à l'été. Cela devrait permettre à certains professeurs, particulièrement à ceux impliqués dans le domaine de l'éducation où l'observation et l'expérimentation dans les écoles ne sont possibles qu'entre septembre et juin, d'être plus disponibles pour leurs travaux de recherche. Il est probable que la session d'été verra le nombre de ses activités s'accroître dans l'avenir.

Les lieux d'enseignement. L'UQAM, située en plein centre-ville, a, au cours des dernières années, été fréquemment sollicitée pour dispenser des enseignements en région. Elle l'a fait graduellement. Les familles Formation des maîtres et Sciences de la gestion ont été les premières à accéder à de telles demandes, soit en s'engageant à offrir l'ensemble d'un programme d'études ou une partie.

Une analyse récente⁽¹⁾ de l'évolution des enseignements en région a révélé, d'une part, qu'ils n'avaient pas bénéficié d'un support logistique suffisant et, d'autre part, qu'ils étaient loin de correspondre à l'éventail des besoins de ces milieux. L'étude montre que la région de Montréal n'est pas la grande banlieue de la ville de Montréal comme on s'en fait trop souvent l'image. Au contraire, malgré l'homogénéisation urbaine du paysage, il existe des sous-régions largement autonomes de Montréal en termes, entre autres, de lieux de travail et qui demeurent, par la distance et les conditions climatiques, privées de services universitaires facilement accessibles. Aussi l'UQAM a-t-elle décidé de se doter d'une infrastructure administrative pour supporter ses activités en région. Après quelques mois de préparation, trois centres régionaux de l'UQAM ont été ouverts, soit ceux de St-Jérôme, Valleyfield et St-Jean. Ils ont commencé leurs activités en septembre. L'accueil à cette initiative a été assez exceptionnel: soixante groupes-cours ont été formés et l'identification de besoins non couverts par la programmation régulière nous fait croire que cette décision était la bonne. L'évolution des contraintes financières remettra probablement en cause la perspective qui était la nôtre de doter graduellement la région de Montréal d'un réseau de centres régionaux de l'UQAM capables de répondre d'une façon plus adéquate aux besoins des adultes de la région administrative de Montréal.

→ Les programmes de certificat. L'UQAM depuis sa création a élargi graduellement l'éventail de ses programmes de premier cycle et développé ses études avancées. On trouvera à l'annexe 1 la liste des programmes offerts à l'automne 1980. Il nous a cependant semblé important d'attirer l'attention sur un des développements de la programmation motivé par le désir de répondre plus spécifiquement aux besoins des adultes.

(1) Gilles Piédalue, Les activités hors-campus, une stratégie de développement, Bureau de la recherche institutionnelle, document 80-002, janvier 1980, 51 pages et annexes.

Dès 1971, la formule du certificat a retenu l'attention des responsables de la planification. "Les avantages de cette formule sont multiples: le certificat rapproche le terme et le couronnement d'un effort onéreux, il peut répondre à un besoin immédiat de perfectionnement professionnel, il achemine au baccalauréat l'étudiant soucieux de pousser plus avant ses études (trois certificats constituant le baccalauréat, par exemple), enfin il qualifie le travailleur et lui fournit un titre négociable.

Le baccalauréat ainsi obtenu par étape, comporte également des avantages marqués pour l'adulte: psychologiquement il devient plus accessible; il permet la spécialisation tout en favorisant l'interdisciplinarité; il combine harmonieusement études et préoccupations professionnelles, perspectives universitaires et marché du travail; enfin comme l'étudiant à temps partiel met un assez long temps à se rendre jusqu'au bout, ces paliers successifs lui facilitent les réajustements d'orientation que lui imposent fréquemment les changements d'emploi, la mobilité du milieu socio-économique, ou simplement son évolution personnelle"⁽¹⁾.

Cette philosophie a inspiré l'élaboration des premiers certificats et surtout la politique de 1976 qui distinguait les certificats de formation initiale, de perfectionnement professionnel, de formation socio-culturelle et de promotion collective. Toutes les possibilités de cette politique n'ont pas été utilisées et elle est l'objet actuellement d'une évaluation qui devrait permettre à l'Université d'en compléter les dispositions. Cette politique a donné naissance à une quarantaine de certificats qui relèvent des modules sous l'autorité d'un conseil de certificat, distinct mais du même type que le conseil de module. Les certificats sont devenus la voie principale d'entrée des adultes à l'Université.

(1) Planification 1971-75, UQAM, octobre 1971, Section 3, page 18.

L'article 2.20 du règlement des études de premier cycle détermine les règles d'obtention du grade de bachelier par le cumul de certificats.

Les politiques d'admission. La volonté d'ouvrir sa programmation régulière aux adultes a amené l'UQAM à renouveler les politiques d'admission en vigueur dans les universités.

L'UQAM a ainsi été la première université francophone à inscrire dans sa politique d'admission ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la règle d'âge. Cette règle fait que la possession d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent n'est plus la seule base d'admission à l'Université, même si elle demeure très dominante; une personne peut en effet être admise à l'Université si elle possède les connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et si elle a au moins vingt deux (22) ans⁽¹⁾.

Crédits → Pour un candidat admissible en vertu de la règle d'âge et dont la préparation n'est pas tout à fait adéquate, le règlement des études de premier cycle prévoit l'admission conditionnelle, à la réussite de cours d'appoint (maximum de six (6) crédits) dans des délais déterminés.

Les programmes de l'UQAM sont de fait ouverts à toute personne satisfaisant aux conditions d'admission sous réserve du contingentement de certains programmes. L'UQAM reconnaît trois motifs pouvant justifier un tel contingentement:

- "les ressources de l'Université (ressources humaines et/ou matérielles);

- le caractère expérimental du programme;
- les recommandations d'organismes habilités à apprécier l'évolution du marché du travail et acceptées par l'Université⁽²⁾.

Il est à espérer que l'évolution de ses ressources ne l'obligera pas à élargir le contingentement actuel. Quoi qu'il en soit, l'UQAM entend maintenir la règle qui veut que "dans tout programme contingenté, le minimum de pourcentage de places réservées aux candidats adultes dans le contingent des admis est de l'ordre du pourcentage des demandes d'admission à ce programme reçues de candidats adultes admissibles. Ce pourcentage peut être plus élevé pour un programme donné"⁽³⁾.

Tout candidat dont la demande d'admission a été refusée peut en appeler de la décision du comité de sélection⁽⁴⁾.

Reconnaissance des acquis. Par ailleurs, la politique d'accessibilité et son souci d'équité envers les étudiants adultes, a amené l'Université à se doter d'une politique de plus en plus systématique de reconnaissance de la formation acquise par l'étudiant adulte soit dans le cadre de cours déjà réussis ou par son expérience de travail.

L'article 9 du règlement des études de premier cycle et son annexe 5 définissent les droits des étudiants et les modalités d'attribution des équivalences en raison d'études antérieures ou d'expérience professionnelle.

(1) Article 4.2 du règlement des études de premier cycle.

(2) Article 4.10 du règlement des études de premier cycle.

(3) Article 4.11 du règlement des études de premier cycle.

(4) Article 4.32 du règlement des études de premier cycle.

L'objectif visé est d'éviter la reprise d'activités conduisant à une formation et à des connaissances déjà acquises.

La reconnaissance de l'équivalence d'activités antérieures à celle d'un programme donné conduit à l'une des quatre actions suivantes: l'exemption, la substitution de cours, la reconnaissance de cours ou l'intégration.

- L'exemption consiste à soustraire l'étudiant à l'obligation de suivre un ou des cours d'un programme donné; les crédits attribués à ces cours sont accordés à l'étudiant.

- La substitution consiste à remplacer par d'autres cours ceux prévus au programme de l'étudiant.

- La reconnaissance de cours consiste à transférer sur le relevé de notes de l'étudiant pour un programme donné, les résultats de cours déjà réussis, lorsqu'il s'agit des mêmes cours (même sigle, numéro, titre et description) figurant dans un programme complété par l'étudiant.

- L'intégration consiste à reconnaître que certaines activités antérieures de l'étudiant répondent aux objectifs du programme et que, par leur réalisation, l'étudiant a satisfait à certaines exigences de son programme.

Normalement, la reconnaissance officielle d'activités antérieures et l'exemption d'un ou plusieurs cours doivent immédiatement suivre l'admission du candidat et apparaître sur le premier relevé de notes. L'étudiant qui se croit lésé lors de l'attribution d'une équivalence, peut faire appel.

Cette philosophie générale de la prise en compte des connaissances acquises se retrouve aussi au niveau des études avancées. Ainsi pour les programmes de maîtrise, "le candidat qui n'est pas détenteur d'un baccalauréat dans la discipline ou le champ d'études du programme de deuxième cycle ou d'un autre grade universitaire de premier cycle jugé équivalent, pourra être admis en vertu de ses connaissances, de sa formation antérieure et de son expérience"⁽¹⁾.

Une disposition comparable s'applique pour les programmes d'études de troisième cycle où un candidat peut être admis s'il détient un grade de bachelier et possède les connaissances requises et une formation appropriée⁽²⁾.

La reconnaissance des activités antérieures et de l'expérience professionnelle fait partie intégrante du règlement des études de deuxième et troisième cycles.

Autres dispositions du régime d'études. D'autres dispositions du régime d'études favorisent la poursuite d'études par des adultes engagés dans un emploi rémunéré. Nous avons déjà signalé que l'UQAM, comme l'ensemble des constituantes de l'UQ d'ailleurs, a opté dès 1969 pour un régime de promotion par cours qui n'existait pas dans les autres universités québécoises. De plus le mode d'évaluation retenu est progressif et continu. En aucun cas, l'examen final, s'il existe, n'intervient dans le résultat global pour plus de 50%. Par ailleurs la moyenne cumulative est calculée à la fin de chaque session. Si les résultats d'un étudiant sont insatisfaisants, un avertissement est inscrit à son dossier et son directeur de module ou de programme peut

(1) Article 4.2 du règlement des études de deuxième et troisième cycles.

(2) Article 4.2.2a du règlement des études de deuxième et troisième cycles.

après analyse lui imposer des conditions particulières dans le but d'améliorer son rendement (allègement de la charge de cours, etc.). En ce qui concerne l'évaluation des études, mentionnons que l'UQAM rend obligatoire l'entente d'évaluation. Cette entente à intervenir entre le professeur responsable d'un groupe-cours et les étudiants inscrits à ce groupe-cours concerne les modalités d'évaluation et ses échéances pour le cours. Elle doit être faite avant la troisième semaine de cours, consignée par écrit et ne peut être modifiée qu'avec l'accord des deux parties. Cette entente est de nature à faciliter la nécessaire conciliation des obligations découlant de la poursuite d'études universitaires et de celles qui tiennent à l'exercice d'une profession à temps complet. Une autre disposition du régime d'études, qui nous semble particulièrement adaptée à la situation des adultes, réside dans les délais d'absence qu'autorisent les règlements des études. Au premier cycle, l'étudiant n'est tenu de présenter une nouvelle demande d'admission que s'il n'a participé à aucune activité pédagogique durant 24 mois consécutifs, cette période pouvant d'ailleurs être prolongée de 12 mois si le directeur du module ou le responsable de programme l'autorise. Aux études avancées, l'étudiant régulier peut se soustraire temporairement à l'obligation de s'inscrire pendant 12 mois consécutifs.

B. L'ENSEIGNEMENT NON CREDITE ET LES SERVICES A LA COLLECTIVITE

La décision de l'Université d'ouvrir l'ensemble de ses programmes réguliers aux adultes et de répondre ainsi aux demandes individuelles d'éducation ne niait pas pour autant l'existence d'autres types de besoins. Il en est ainsi des besoins de perfectionnement de courte durée que connaissent parfois des personnes parfois déjà diplômées confrontées à des développements scientifiques nouveaux, à des changements technologiques, des structures des organisations ou à de nouvelles législations, etc. Malgré les représentations qui ont pu

être faites, les activités entreprises dans ce cadre demeuraient soumises à la règle de l'auto-financement qui en rendait la réalisation déficitaire.

Concurremment à ses efforts pour répondre aux besoins nouveaux en éducation des adultes, l'UQAM a réalisé plus fondamentalement les limites d'une stratégie fondée exclusivement sur l'accroissement de l'accessibilité individuelle aux enseignements universitaires.

Sa conception de l'éducation permanente englobait la reconnaissance de besoins éducatifs et scientifiques, qui ont pour point de départ et d'arrivée d'autres horizons que ceux de la diplomation et de la formation spécialisée. Particulièrement depuis les années 75-76 grâce à son Service de l'Education permanente, l'UQAM s'est engagée dans une réflexion sur la définition et l'opérationnalisation de ce qu'il est convenu d'appeler la fonction sociale de l'Université. S'inspirant de l'étude de G. Daoust et P. Bélanger⁽¹⁾ et de leur concept de promotion collective et culturelle, l'UQAM expérimenta un nouveau mode de réponse à des demandes collectives d'éducation en provenance du milieu. Sous le libellé de services à la collectivité, l'université voulut ainsi mettre à contribution ses ressources professorales auprès de groupes sociaux traditionnellement non desservis par l'université.

En juin 1979, après plusieurs années d'expérimentation, l'UQAM se dota d'une politique institutionnelle de service à la collectivité⁽²⁾.

(1) Gaëtan Daoust et Paul Bélanger, L'Université dans une société éducative. De l'éducation des adultes à l'éducation permanente, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, p.84.

(2) On trouvera à l'annexe 2, la politique adoptée par la Commission des Etudes et le Conseil d'administration en juin 79.

servi coll
→

Essentiellement cette politique permet à des agents sociaux (organisations populaires, comité de citoyens, regroupements, organisations syndicales) engagés dans des actions de promotion collective de leurs membres et de développement social de formuler auprès de l'université des demandes d'activités de formation et de recherche axées sur leurs besoins, actions et préoccupations.

Cette politique des services à la collectivité est gérée par un Comité composé paritairement de membres de l'université et de représentants d'organismes externes.

Le mandat de ce comité est, entre autres, de "recevoir, concevoir et recommander des critères de pertinence sociale, des axes de développement et des priorités annuelles en matière de services à la collectivité".

La nature universitaire de ces activités est assurée par la liaison qui s'établit entre le Comité et les autres instances. Ainsi, au niveau des études de premier cycle, le Comité des services à la collectivité évalue la pertinence sociale des projets qui lui sont soumis et la sous-commission du premier cycle en évalue la qualité académique. Le mécanisme est le même au niveau des études avancées et de la recherche, sauf que l'évaluation de la finalité des projets est assurée par le Comité d'aide financière aux chercheurs (CAFAC).

Après un an d'existence, un premier bilan des activités a été effectué et montre déjà un certain nombre de réalisations dans le cadre des priorités que s'était données le Comité pour 1979-80: santé et sécurité au travail, conditions économiques, condition des femmes, expérimentation et recherche pour le renouvellement des pratiques pédagogiques, mass media⁽¹⁾.

(1) Les rapports annuels du Comité des services à la collectivité et du service de l'éducation permanente décrivent en détail l'ensemble des projets réalisés en 1979-80.

Cette politique s'appuie sur un ensemble d'autres mesures. En particulier, le Service de l'éducation permanente poursuit son travail de médiatisation entre les groupes demandeurs et les ressources professorales ou autres de l'Université, assure la présidence du Comité des services à la collectivité et l'acheminement de ses recommandations quant à la pertinence sociale des projets qui lui sont soumis.

Le programme d'aide financière aux chercheurs a réservé un de ses volets aux projets de recherche de type services à la collectivité.

Une contribution non négligeable au développement de cette nouvelle pratique découle des dégrèvements de tâche d'enseignement qui sont autorisés à des professeurs pour la poursuite d'activités de services à la collectivité. La convention de travail intervenue entre le Syndicat des professeurs et l'UQAM fixe à 20 le nombre annuel de dégrèvements d'une tâche d'enseignement par session.

Ces mesures permettront une expérimentation sérieuse de l'actuelle politique des services de la collectivité. Mentionnons cependant que l'Université ne recevant aucune aide à cette fin le réalise dans le cadre des subventions de fonctionnement qui lui sont accordées et qui la situent, on le sait, au rang des universités les moins subventionnées au Québec. En 1980-81, le programme expérimental du Fonds de développement pédagogique a permis de subventionner un seul projet conjoint des universités de Sherbrooke, de Montréal et de l'UQAM en santé et sécurité au travail.

L'UQAM, par ses structures, son régime d'études, sa politique des services à la collectivité croit s'être donné les premiers éléments d'un développement original de l'éducation des adultes conforme aux besoins des prochaines années. L'ampleur de ses activités actuelles laisse d'ailleurs présager ce que pourrait être sa contribution à ce titre.

DEUXIEME PARTIE

LES ADULTES À L'UGAM

L'intégration des adultes dans les programmes réguliers rend finalement difficile une description de la fréquentation des adultes à l'UQAM. En effet, contrairement à d'autres universités où les étudiants dits adultes s'inscrivent à des programmes particuliers auxquels n'ont pas accès les jeunes, il n'est à peu près pas possible de procéder à de telles simplifications.

D'un point de vue juridique, l'Université n'accueille que des adultes puisque des étudiants sont âgés de plus de 18 ans. Des difficultés surgissent lorsqu'on veut dépasser ce point de vue strictement juridique pour centrer notre attention sur ceux qui ont largement dépassé l'âge habituel d'admission à l'Université et qui sont déjà sur le marché du travail. L'état de la statistique étudiante ne permet pas d'établir une différenciation opératoire de la clientèle étudiante.

→ La notion opératoire d'adulte la plus généralement utilisée dans les analyses est celle d'étudiants à temps partiel. C'est à celle-là que nous recourons dans la brève description qui suit des caractéristiques et de l'évolution des clientèles "adultes" à l'UQAM. C'est cependant avec des réserves certaines qu'il faut procéder.

Lorsqu'on parle d'étudiants à temps partiel, il faut être bien conscient que l'on réfère au rythme d'études de l'étudiant. Ainsi, un étudiant au premier cycle est déclaré à temps complet s'il suit quatre (4) cours de trois (3) crédits ou plus à une session, et à temps partiel s'il suit trois (3) cours ou moins. Il n'y a pas de régime⁽¹⁾ d'études spécifique à l'un de ses rythmes d'études et on peut passer de l'un à l'autre pour diverses raisons. Par exemple,

(1) Le mot régime est ici entendu comme l'ensemble des dispositions qui régissent la poursuite d'études à un cycle donné; l'utilisation de ce terme dans les statistiques universitaires pour décrire le rythme d'études prête maintenant à ambiguïté; ce qui n'était peut-être pas le cas il y a quelques années!

un étudiant inscrit à une session antérieure à temps complet peut se voir recommander de réduire son rythme d'études par son conseiller modulaire, se désister de certains cours qui ne lui conviennent pas ou compléter les quelques cours qui lui manquent pour obtenir son diplôme et se retrouver, suite au décompte du nombre de cours suivis, comme étudiant à temps partiel. Le mouvement inverse qui consiste à augmenter son rythme d'études est lui aussi possible à certaines personnes dégagées par leurs employeurs, qui quittent temporairement leur emploi ou n'en ont pas. De sorte qu'il n'est pas possible à partir du régime d'étude de distinguer avec précision les clientèles dites adultes des clientèles "jeunes".

un étudiant à temps partiel
différents
=

A. CARACTERISTIQUES DES ETUDIANTS A TEMPS COMPLET ET A TEMPS PARTIEL

Les données du dossier étudiant et de deux sondages récents nous permettent de décrire les caractéristiques d'âge, de formation antérieure, d'emploi, d'expérience de travail et les motifs de poursuite d'études universitaires des étudiants à temps complet et à temps partiel. Comme nous l'indiquerons, ces caractéristiques sont largement comparables d'un rythme d'études à l'autre.

Age. Les étudiants à temps complet ont en moyenne 24.1 ans et les étudiants à temps partiel 30.9 ans. Ces écart de 6.8 ans s'explique en partie par la durée différente requise pour l'obtention d'un diplôme selon qu'on étudie à temps complet ou à temps partiel. Au tableau 1, la répartition par groupe d'âge révèle un recoupement finalement assez important entre ces deux régimes d'études. Ainsi, il est assez frappant de constater que 12% des étudiants à temps complet ont plus de 30 ans et que plus de 20% des étudiants à temps partiel ont 24 ans ou moins. Le groupe des 25 à 29 ans a une forte représentation aux deux régimes d'études.

TABEAU 2: Inscriptions selon l'âge et le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1979 (en pourcentage)

<u>Age</u>	<u>Temps complet</u>	<u>Temps partiel</u>
15 - 19	8.1	0.5
20 - 24	59.6	20.6
25 - 29	20.3	29.5
30 - 34	7.0	22.7
35 - 39	3.2	14.0
40 et +	<u>1.8</u>	<u>12.7</u>
TOTAL	100.0	100.0

Source: Données du rapport annuel 1979-80 de l'U.Q.

Formation antérieure. En ce qui a trait à la formation antérieure à l'admission à l'Université, un sondage auprès d'un échantillon représentatif d'étudiants inscrits à l'UQAM à l'hiver 1980, révélait que les différences entre les deux groupes n'étaient pas aussi marquées qu'on pouvait s'y attendre. La question était ainsi formulée: "Au moment de faire votre demande d'admission à l'UQAM, déteniez-vous oui ou non un diplôme d'études soit collégiales ou universitaires?". Les réponses apparaissent au tableau 3.

Comme on le constate, un peu moins de 18% de tous les étudiants ont bénéficié de la règle d'âge qui permet à un étudiant qui n'a pas de diplôme d'études collégiales d'être admis, en raison de son âge, de son expérience professionnelle et des connaissances acquises, à des études universitaires. Cette proportion est un signe de l'intérêt d'une telle mesure. Ce qui demeure, pour nos propos plus surprenant c'est que le tiers de ceux qui ont bénéficié de cette mesure étudient à temps complet.

TABLEAU 3: Répartition des étudiants de l'hiver 1980 selon qu'ils détenaient ou non un diplôme d'études collégiales ou universitaires au moment de leur admission à l'UQAM, selon le régime d'études (en pourcentage)

	<u>Temps complet</u>	<u>Temps partiel</u>
Détenaient un diplôme collégial ou universitaire	86.5	78.3
Autre	0.4	0.4
Pas de diplôme collégial ni universitaire	<u>12.1</u>	<u>21.3</u>
TOTAL	100.0	100.0

Source: Données du sondage C.R.O.P. auprès des étudiants de l'hiver 1980

L'emploi. Le même sondage révélait que l'emploi n'était pas l'appanage des seuls étudiants à temps partiel. Evidemment, les temps de travail étaient bien différents d'un régime d'études à l'autre.

TABLEAU 4: Répartition des étudiants selon le type d'emploi et selon le régime d'études, Université du Québec à Montréal, hiver 1980; (en pourcentage)

	<u>Temps complet</u>	<u>Temps partiel</u>
Emploi à temps complet	9	74
Emploi à temps partiel	35	13
Sans emploi	<u>56</u>	<u>13</u>
TOTAL	100	100

Source: Données du sondage C.R.O.P. auprès des étudiants de l'hiver 1980

21.3
12.1

33.4

Il n'en demeure pas moins que le travail à temps complet ou à temps partiel ou le fait de ne pas travailler ne peut être associé à un seul des deux régimes d'études comme l'indiquent les pourcentages observés, même si l'emploi à temps complet était davantage dominant aux études à temps partiel et qu'une majorité des étudiants à temps complet n'avait pas d'emploi.

L'analyse d'un sondage précédent fait auprès d'un échantillon représentatif d'étudiants inscrits à l'automne 1978 à l'UQAM montrait que seulement 23% des étudiants n'avaient aucune expérience du marché du travail dans le cadre d'un emploi à temps complet, cette proportion étant de 58% pour les étudiants à temps complet.

TABEAU 5: Répartition des étudiants selon le nombre d'années passées à temps plein sur le marché du travail et selon le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1978 (en pourcentage)

<u>Expérience</u>	<u>Temps complet</u>	<u>Temps partiel</u>	<u>Total</u>
Aucune	58	6	23
Moins d'un an	16	9	14
1 à 2 ans	6	8	8
3 à 4 ans	8	14	14
5 à 10 ans	10	33	26
11 et plus	2	30	15
TOTAL	100	100	100

Source: Jean-Pierre Lemasson, Caractéristiques socio-économiques des étudiants de l'UQAM à l'automne 1978 d'après le sondage C.R.O.P., UQAM, B.R.I., juin 1979

Par rapport à une étude comparable faite en 1970, la proportion d'étudiants à temps complet ayant une expérience sur le marché du travail s'est accru de 18%.

L'origine sociale. Le sondage de 1978 révélait que l'origine sociale des étudiants de l'UQAM, mesurée par les occupations des pères et leur scolarité, était relativement modeste dans l'ensemble. Les deux tableaux suivants illustrent ce phénomène.

TABLEAU 6: Répartition des étudiants selon le type d'occupation de leurs pères, Université du Québec à Montréal, automne 1978 (en pourcentage)

<u>Occupations</u>	<u>Temps complet</u>	<u>Temps partiel</u>	<u>Total</u>
Professions libérales, gérants, administrateurs, professionnels-services publics, enseignants	23.1	11.6	16.6
Petits commerces, bureaux services	22.2	24.0	23.3
Ouvriers, journaliers agriculteurs	49.8	62.3	57.0
Autres	<u>4.9</u>	<u>2.1</u>	<u>3.1</u>
TOTAL	100.0	100.0	100.0

Source: Jean-Pierre Lemasson, Caractéristiques socio-économiques des étudiants de l'UQAM à l'automne 1978, d'après le sondage C.R.O.P., UQAM, B.R.I., juin 1979.

On y observe aussi que l'origine sociale des étudiants à temps partiel est encore plus humble que celle des étudiants à temps complet.

TABEAU 7: Scolarité des pères des étudiants de l'Université du Québec à Montréal selon le régime d'étude, automne 1978

<u>Scolarité</u>	<u>Temps complet</u>	<u>Temps partiel</u>	<u>Total</u>
Moins de 7 ans	27.3	35.6	32.0
8 - 11 ans	28.8	33.3	31.4
12 - 15 ans	23.1	19.9	21.3
16 ans et plus	16.2	7.8	11.4
N.D.	<u>4.6</u>	<u>3.3</u>	<u>3.9</u>
TOTAL	100.0	100.0	100.0

Source: Jean-Pierre Lemasson. Caractéristiques socio-économiques des étudiants de l'UQAM à l'automne 1978, d'après le sondage C.R.O.P., UQAM, B.R.I., juin 1979.

Les motifs d'inscription. Les résultats du sondage C.R.O.P. auprès des étudiants de l'UQAM à l'automne 1979 montraient que les motifs d'inscription à l'Université différaient assez largement selon le régime d'étude.

TABEAU 8: Répartition des étudiants selon les motifs principaux d'inscription à l'Université, Université du Québec à Montréal, automne 1979 (en pourcentage)

<u>Motifs d'inscription</u>	<u>Temps complet</u>	<u>Temps partiel</u>
D'ordre professionnel ou de promotion	52.1	70.6
Développement personnel	45.1	25.2
Chômage	0.5	0.7
Autres, non déclarés	<u>2.3</u>	<u>4.5</u>
TOTAL	100.0	100.0

Source: Plan triennal 1979-82, UQAM, février 1980, p. 31.

Malgré des motivations de l'ordre du développement personnel plus fréquentes chez les étudiants à temps complet que chez les étudiants à temps partiel, les motivations d'ordre professionnel demeuraient les plus représentées chez les deux groupes.

La description de ces caractéristiques des étudiants nous indique d'une part que l'éducation des adultes ne peut être réduite à la seule fréquentation de l'Université à temps partiel et d'autre part que les études à temps partiel regroupent des personnes dont les caractéristiques d'âge, de fréquentation scolaire antérieure, d'emploi, d'expérience du marché du travail, d'origine sociale et de motifs d'inscription à l'Université recourent largement celles des étudiants à temps complet. Il nous apparaît que cette difficulté de parler d'éducation des "adultes" dans le sens habituel que l'on donne à ce terme dans les milieux d'éducation découle de la volonté même de l'Université du Québec à Montréal d'intégrer les adultes à sa programmation régulière et de permettre ainsi à tous ceux qui en ont le désir et le talent de poursuivre des études universitaires au rythme qui leur convient.

B. EVOLUTION DES INSCRIPTIONS

Pour donner une idée de la contribution de l'UQAM à la formation universitaire des adultes de la région de Montréal, il nous est apparu important de retracer brièvement l'évolution des inscriptions qu'on y a enregistrées et de décrire la transformation qui s'est produite en ce qui concerne les niveaux et les domaines d'études.

Evolution générale. Pour décrire cette évolution, nous avons pris comme repères les sessions d'automne 1971, 1975 et 1980. La session d'automne 1971 était la première session où les étudiants pouvaient s'inscrire aux cours de la troisième année des baccalauréats ouverts en 1969.

Globalement, les inscriptions à l'UQAM ont plus que doublé au cours de ces neuf années. Elles sont passées de 10,500 à 21,800. Sur l'ensemble de la période, la croissance des effectifs a été plus rapide aux études à temps complet qu'aux études à temps partiel. Cette différence découle surtout de ce qui s'est passé entre 1971 et 1975, puisqu'après 1975 l'augmentation des temps partiel a été plus rapide que celle des temps complet.

TABLEAU 9: Evolution du nombre d'étudiants selon le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1971, 1975 et 1980

	<u>1971</u>	<u>1975</u>	<u>1980</u>
Temps complet	4366	6421	9392
Temps partiel	<u>6131</u>	<u>7622</u>	<u>12382</u>
TOTAL	10497	14043	21774

Source: Pour 1971 et 1975: La population étudiante de l'UQAM, Bureau du registraire; pour 1980, statistique préliminaire en date du 21 octobre 1980.)

Niveaux d'études. Cette simple évolution, malgré son ampleur est loin de traduire la transformation réelle des activités de l'UQAM au cours de cette période. Il faut en effet rappeler que:

- en 1971, l'UQAM continuait d'offrir des cours aux étudiants encore inscrits dans les programmes des institutions préalables, en particulier aux brevets d'enseignement; plus du tiers des étudiants inscrits à temps partiel l'étaient à ces programmes; ce n'est qu'en 1975 que les inscriptions aux programmes subsidiaires ont à toutes fins pratiques cessé;

- les étudiants aux programmes subsidiaires ont donc été remplacés par des étudiants inscrits aux programmes de premier cycle: alors que le nombre d'étudiants à temps complet doublait de 1971 à 1980, au temps partiel il triplait;

- les études avancées étaient peu développées en 1971. L'éventail des programmes s'est considérablement accru depuis; il comprend à l'automne 1980, 24 maîtrises, 2 certificats de deuxième cycle et 5 doctorats. Ces effectifs étudiants, pendant cette période, ont décuplé. Au niveau des études avancées, l'UQAM a d'ailleurs accueilli une proportion très forte de personnes âgées de plus de trente (30) ans et déjà engagées dans des activités professionnelles. Ce phénomène, dont l'importance est considérable (près de la moitié des étudiants ont plus de trente (30) ans), présente à la fois l'intérêt d'amener à l'Université une diversité plus grande des problématiques de recherche et la difficulté de réunir les ressources professorales nécessaires pour les soutenir. Les occupations régulières de ces étudiants rendent en effet difficile leur intégration aux équipes de recherche existantes.

Domaines d'études. Une autre modification majeure que ne révèle pas la seule ampleur de la croissance des clientèles réside dans la répartition de celles-ci entre les différents secteurs d'études.

Le tableau 11 montre la place dominante qu'occupait la formation des maîtres dans l'enseignement en 1971 et celle qu'elle y tient maintenant. Alors qu'en 1971, trois (3) étudiants sur cinq (5) étaient inscrits à l'un ou l'autre programme de formation des maîtres, cette proportion n'était que d'environ un (1) sur quatre (4) en 1980. Cette proportion en 1971 était cependant beaucoup plus considérable aux études à temps partiel qu'aux études à temps complet. Le niveau global des activités de perfectionnement en formation des maîtres, qui consistait souvent davantage dans un complément de la formation

TABEAU 10: Evolution du nombre d'étudiants selon le niveau régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1971, 1975 et 1980

	<u>1971</u>			<u>1975</u>			<u>1980</u>		
	TC	TP	TOTAL	TC	TP	TOTAL	TC	TP	TOTAL
Programmes subsidiaires	72	2271	2343	-	7	7	-	-	-
Programmes de premier cycle	4238	3777	8015	6134	7114	13248	9022	11320	20342
Programmes de maîtrise (1)	56	83	139	287	500	787	363	983	1346
Programmes de doctorat	-	-	-	-	1	1	7	79	86
TOTAL (2)	4366	6131	10496	6421	7622	14043	9392	12382	21774

Source: Voir tableau 9.

(1) Excluant les étudiants inscrits à la maîtrise en administration publique.

(2) Excluant les ententes interuniversitaires.

TABLEAU 11: Evolution du nombre d'étudiants inscrits aux programmes de formation des maîtres selon le type de programmes et le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1971, 1975 et 1980

	1971			1975			1980		
	TC	TP	TOTAL	TC	TP	TOTAL	TC	TP	TOTAL
Programmes subsidiaires	72	2271	2343	-	7	7	-	-	-
Programmes de premier cycle des autres familles	1060	843	1903	610	872	1482	602	935	1537
Programmes de la famille Formation des maîtres	814	1435	2249	1261	2608	3868	1472	2082	3554
Maîtrise ⁽¹⁾ en éducation	-	-	-	17	14	31	17	109	126
TOTAL de la formation des maîtres	1946	4549	6495	1888	3501	5389	2091	3126	5217
TOTAL de l'Université	4366	6131	10497	6421	7622	14043	9392	12382	21774
Proportion des étudiants en F.M. sur le total	44.6%	74.2%	61.9%	29.4%	45.9%	38.4%	22.2%	25.2%	24.0%

Source: Voir tableau 9.

⁽¹⁾ Ces données n'incluent pas les étudiants inscrits aux options en enseignement en éducation de programmes de maîtrise en arts dramatiques, en arts plastiques, en mathématiques, en psychologie et en sexologie.

initiale, se réduit graduellement d'année en année.

Sans procéder à une analyse détaillée, mentionnons pour les études de premier cycle une autre modification structurelle majeure: la croissance des effectifs de la Famille des sciences de la gestion. Comme on peut le constater au tableau 12, la Famille des sciences de la gestion a vu ses effectifs décupler aux études à temps complet et se multiplier par six (6) aux études à temps partiel. Ce phénomène n'est pas exclusif au Québec. Son ampleur renvoie cependant aux retards que connaissent les francophones dans le domaine de la formation administrative et aux besoins criants des petites et moyennes entreprises.

En neuf ans la contribution de l'UQAM à l'éducation des adultes de la région de Montréal, que ce soit dans le cadre d'études à temps partiel ou à temps complet, a été importante. La croissance continue de sa contribution s'est accompagnée d'une modification considérable de la nature et du niveau de ses activités d'enseignement. Les années 80 requerront à n'en pas douter une intensification des activités en éducation des adultes. La question est cependant posée de savoir si la collectivité y consentira les efforts nécessaires.

TABEAU 12: Evolution du nombre d'étudiants de premier cycle selon la famille et le régime d'études, Université du Québec à Montréal, automne 1971, 1975 et 1980

	<u>1971</u>			<u>1975</u>			<u>1980</u>		
	TC	TP	TOTAL	TC	TP	TOTAL	TC	TP	TOTAL
Arts	630	273	903	846	357	1203	1004	954	1958
Education	814	1435	2249	1261	2608	3869	1472	2082	3554
Lettres	557	341	898	718	562	1280	863	1112	1975
Sciences	560	349	909	738	533	1271	969	865	1834
Sciences humaines	1418	709	2127	1778	1032	2810	2155	1638	3793
Sciences de la gestion	244	606	850	782	1934	2716	2445	3644	6089
Autres	15	64	79	11	88	99	114	1025	1139
TOTAL	4238	3777	8015	6134	7114	13248	9022	11320	20342

Source: Voir tableau 9.

TROISIEME PARTIE

DIFFICULTES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES À L'UQAM

L'UQAM a fait le pari de l'intégration de l'éducation des adultes à sa programmation régulière. Aussi, même si certaines activités relatives à l'éducation des adultes peuvent être analysées spécifiquement, on ne peut en envisager le développement qu'en le situant dans le cadre du développement général de l'Université. Or, elle est confrontée à certains problèmes majeurs qui s'ils demeurent sans solution pourraient rendre très théorique, du moins en ce qui la concerne, la volonté de donner un second souffle à l'éducation des adultes.

A. LE FINANCEMENT DE FONCTIONNEMENT

Pour dire les choses crûment, il s'agit tout d'abord de gros sous. Nous croyons qu'il serait parfaitement irréaliste pour l'UQAM de ne pas attirer l'attention de la Commission sur cet aspect de ses difficultés actuelles. Elles soulèvent très concrètement la question des priorités que l'Etat entend accorder à la politique des ressources humaines et de l'accessibilité à des études universitaires de qualité.

Le problème de financement auquel nous référons, même s'il n'est pas propre à l'UQAM, y connaît une acuité qu'on ne retrouve pas dans les autres universités québécoises.

Sans entrer dans le détail d'une analyse technique qui nécessiterait de longs développements, nous donnerons trois (3) indices de la dureté des contraintes que vit actuellement l'UQAM.

Un premier indice de ces contraintes découle de l'évolution divergente du financement de l'Université et de ses clientèles étudiantes depuis 1975-76. Pour parvenir à une comparaison réaliste en cette période de forte inflation, il faut ramener les données financières des différentes années sur une base comparable. Pour tenir compte de l'inflation, nous nous sommes donc servis de la moyenne des

indices mensuels des prix à la consommation de Montréal de juin à mai publiés par Statistique Canada. Pour 1980-81 nous avons utilisé un taux relativement conservateur de 10%. L'utilisation de l'indice des prix à la consommation sous-estime de beaucoup l'inflation qu'ont subie les universités au cours de cette période, tout spécialement au titre des "autres dépenses". Une étude faite pour le compte de Statistique Canada et déposé pour avis à la Conférence des recteurs a développé un indice plus conforme à la nature effective des dépenses d'une université et aurait pu être utilisé. Par ailleurs, l'estimé du nombre d'étudiant équivalents en 1980-81 demeure préliminaire; pour l'hiver 1981, il repose sur l'hypothèse d'une diminution de clientèles de l'ordre de 5%. Or, en raison de l'augmentation qui se produit actuellement au niveau des demandes d'admission pour la session d'hiver, on peut présumer que l'estimé des clientèles étudiantes pour l'année 1980-81 est conservateur. Quoiqu'il en soit, les données suivantes nous semblent éloquentes.

TABLEAU 14: Revenus de fonctionnement sans restriction en dollars courants, en dollars constants (1975-76) et en dollars constants (1975-76) par étudiant équivalent, Université du Québec à Montréal, 1975-76 à 1980-81

	<u>Dollars courants</u>	<u>Dollars constants 1975-1976</u>	<u>Nombre d'étudiants équivalents</u>	<u>Dollars constants par étudiant équivalent</u>
1975-1976	35,755,000	35,755,000	8,798	4,063
1976-1977	34,599,000	32,487,323	7,378	4,403
1977-1978	44,994,000	38,390,784	9,096	4,220
1978-1979	54,865,000	43,132,861	11,132	3,875
1979-1980	60,599,000	43,409,025	11,975	3,625
1980-1981	66,281,000	43,151,692	14,200	3,038
1975-1976				
a	85%	21%	61%	-25%
1980-1981				

Source: Portrait statistique de l'UQAM, UQAM, B.R.I., août 1980.

Il en ressort que de 1975-1976 à 1980-1981 :

- les revenus totaux se sont accrus de 21% en dollars constants (1975-76 = 100);
- les clientèles étudiantes ont connu une augmentation de 61%;
- la divergence entre le rythme d'évolution des clientèles étudiantes et celui des revenus se traduit par une diminution du revenu moyen par étudiant de 25%;
- cette évolution des coûts de l'enseignement supérieur souhaitée par les responsables gouvernementaux se manifeste à l'UQAM à partir de 1977-78. Elle s'accélère considérablement en 1980-81 avec la croissance phénoménale des effectifs étudiants. La croissance des clientèles étudiantes est de plus de 18% à l'UQAM alors que les autres universités, hormis certaines constituantes de l'Université du Québec, connaissent une certaine stabilisation.

Peu d'institutions publiques ont, croyons-nous, fait preuve d'une telle "productivité" au cours des dernières années. Peu d'entre elles, dont même des universités, ont maintenu et accru l'accessibilité à leurs services alors que le mode de financement ne pouvait signifier qu'un appauvrissement relatif.

Un second indice des contraintes ressenties par l'UQAM se reflète dans la façon dont l'UQAM a utilisé les ressources supplémentaires qui lui ont été accordées au cours de la période 1975-76 à 1979-80. On sait que les masses salariales représentent environ 80% de l'ensemble des dépenses d'une université, nous nous arrêterons donc à l'évolution des différents types de personnel.

TABEAU 15: Evolution du personnel par catégorie, Université du Québec à Montréal, 1975-76 à 1979-80

	<u>1975-76</u>	<u>1979-80</u>	<u>%</u>
Professeurs réguliers	486	604	24%
Chargés de cours	618	1066	73%
Personnel de support: (cadres, professionnels, techniciens, personnel de bureau, métiers et services)	771	837	9%

Source: Portrait statistique de l'UQAM, UQAM, B.R.I., août 1980

L'essentiel de l'accroissement des revenus a été converti en postes de professeurs réguliers qui représentent pour une université l'assise principale d'un enseignement et d'une recherche de qualité; la croissance des personnels de support est en partie attribuable à la prise en charge de responsabilités que l'Université n'avait pas à assumer en 1975-76.

Un troisième indice des contraintes à l'UQAM réside dans l'évolution des fonds consacrés à l'acquisition de monographies et périodiques à la bibliothèque. Sans insister sur cet aspect, il faut cependant mentionner que la bibliothèque demeure l'un des instruments importants d'une formation universitaire de qualité, comme d'ailleurs la bibliothèque publique est, quant à nous, une des assises fondamentales d'une politique d'éducation des adultes. La bibliothèque de l'UQAM a été formée à partir des bibliothèques des institutions préalables, qui rappelons le, n'assuraient qu'une partie limitée de ce qu'est une formation universitaire de premier cycle. Elle n'a donc pu disposer d'une période relativement longue pour se constituer un fonds significatif. Or, non seulement la bibliothèque n'a pu assurer le rattrapage nécessaire, mais elle n'a pu maintenir un niveau d'acquisition conforme à ses besoins. Ainsi, a-t-on

calculé que les sommes consacrées à l'acquisition de monographies et de périodiques en 1972 auraient dû plus que doubler (2.4) pour maintenir le niveau atteint à cette époque et ce sans tenir compte des besoins découlant des nouveaux programmes d'études. Le budget de 1980 montre que ces sommes n'ont été augmentées que de 25%. Une étude des budgets d'acquisition d'universités canadiennes de taille comparable à celle de l'UQAM indique qu'ils y sont deux fois plus importants⁽¹⁾. Le comité technique d'évaluation des bibliothèques mis sur pied par le Ministère avait été très conscient du retard de la bibliothèque de l'UQAM⁽²⁾.

Les contraintes financières ont donc fait que l'UQAM a affecté l'essentiel de ses ressources supplémentaires à la croissance de ses effectifs professoraux, n'assurant qu'un accroissement minimal aux fonctions et activités de support, même à celles de support direct à l'enseignement et à la recherche. La progression du nombre de professeurs est cependant loin d'avoir correspondu aux besoins de la programmation, particulièrement dans certains secteurs. Une proportion de plus en plus forte de ses activités d'enseignement a dû être assumée par des chargés de cours.

À l'automne 1980, l'UQAM se voit donc aux prises avec des problèmes matériels sérieux et une insuffisance dramatique dans certains secteurs de personnel de support et de professeurs réguliers. Cette situation découle d'une part de la méthode historique de financement utilisée par le ministère de l'Éducation et d'autre part de la modification récente dans la détermination des ajustements des subventions pour les clientèles supplémentaires.

En ce qui a trait à la méthode historique, l'UQAM et l'Université du Québec ont dénoncé à maintes reprises par le passé l'inéquité de la répartition du financement qui en découlait. Elles ont de plus

(1) Statistiques internes - vice-rectorat aux communications, UQAM, août 1980.

(2) Rapport du comité technique d'évaluation des bibliothèques québécoises, DGES, mars 1978.

identifié plusieurs failles de la méthode qui expliquaient les écarts observés. Leurs propos sont demeurés sans écho. Aussi croit-on inutile de reprendre ici l'ensemble de ces explications.

En ce qui a trait aux modalités de financement des clientèles supplémentaires, on sait que depuis 1979-80, elles reviennent à utiliser une moyenne pondérée des accroissements des années antérieures pour déterminer l'ajustement du financement pour tenir compte de ces clientèles. Ces modalités ont pour effet d'étaler dans le temps les ajustements financiers nécessaires pour compenser les dépenses encourues par suite de l'accroissement des clientèles. Ainsi, la croissance phénoménale des clientèles étudiantes que connaît l'UQAM en 1980-81 n'influencera partiellement (pondération) son niveau de financement qu'en 1982-83, 1983-84 et 1984-85.

Si les rumeurs qui circulent à l'heure actuelle à propos de l'enveloppe financière du réseau universitaire se confirment et que le ministère de l'Éducation ne procède pas à un meilleur partage de la pauvreté, force nous sera de conclure que le Québec a mis fin à ses objectifs d'accessibilité des francophones aux études universitaires dans la région de Montréal. Dans ces conditions, l'Université du Québec à Montréal qui peut, moins que toute autre, supporter une accentuation des contraintes actuelles, se verra dans l'obligation de reconsidérer fondamentalement les orientations qui ont été siennes jusqu'à maintenant et tout particulièrement sa volonté de maintenir la plus grande accessibilité possible à des enseignements assumés par des professeurs réguliers.

B. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En ce qui concerne les locaux, la situation de l'UQAM en est une, là aussi, de contraintes.

Incontestablement, l'emménagement au nouveau Campus s'est traduit par une amélioration sensible de la vie universitaire. On ne

peut cependant oublier le caractère peu fonctionnel de l'ensemble des autres équipements dont dispose l'UQAM.

En effet, seulement la moitié des activités d'enseignement de l'UQAM se déroulent à son nouveau Campus; les autres ayant lieu dans différents pavillons éparpillés au centre-ville: pavillons Lafontaine, Arts IV, Carré Phillips, des Sciences, à l'édifice Read et au Palais du Commerce.

Les départements de psychologie, de design, de mathématiques, de musique de même que l'administration générale ne sont pas localisés au nouveau Campus, et ce, sans compter le secteur des sciences et celui de la formation des maîtres.

L'éparpillement de la communauté universitaire n'est cependant qu'un des aspects des difficultés actuelles.

L'insuffisance des espaces disponibles s'est faite sentir dès cet automne. Deux exemples illustreront cette insuffisance.

Il a fallu dès cet automne relouer des espaces dans un édifice que nous venions de quitter pour assurer des enseignements qui ne pouvaient être logés dans les salles disponibles. Par ailleurs, dans de nombreux cours, le nombre d'étudiants a excédé le nombre de places des salles qu'il était possible de leur allouer.

Un centre de recherche d'une importance majeure à l'UQAM a dû être localisé, contrairement à toute logique, dans des espaces épars. Cela n'est évidemment pas sans conséquence pour les objectifs de coordination et de support mutuel des équipes qui étaient poursuivis par la formation de ce centre.

Cette situation présage mal pour les années à venir puisque, si les prévisions d'inscriptions à temps partiel de beaucoup supérieures à celles observées dans le passé s'avéraient exactes, les contraintes au plan des locaux à certaines périodes de la journée en seraient considérablement accrues.

Les explications de ce phénomène de pénurie que nous connaissons présentement sont de différents ordres.

Historiquement, le financement des investissements universitaires a reposé sur l'hypothèse que l'éducation des adultes était en quelque sorte un sous-produit de l'enseignement régulier et ne requerrait pas d'espaces particuliers. On est revenu à cette philosophie récemment. Pour un certain nombre de catégories⁽¹⁾ d'espace, les clientèles à temps partiel ne sont maintenant plus prises en considération. Il s'agissait, indépendamment des différences de structures et d'objectifs, de ramener les normes québécoises au niveau de celles de l'Ontario. Il a fallu réduire les espaces alloués aux universités par les normes québécoises d'environ dix pour cent. Comme les espaces normés de l'UQAM par étudiant étaient inférieurs dès le départ à ceux des autres universités québécoises, l'effet net de cette réduction s'est traduit par des espaces par étudiant alloués à l'UQAM considérablement inférieurs à la moyenne qu'on observe en Ontario, où on le sait, le niveau universitaire comporte pourtant une année d'études supplémentaire correspondant au niveau collégial québécois.

Cela s'explique aussi par le fait que les normes québécoises d'investissement universitaire reflètent très fidèlement les écarts

(1) Ces catégories d'espace sont les suivantes: 0500 bibliothèque, 0600 salles d'assemblée et d'exposition, 0700 équipements intérieurs de sport, 0900 services aux étudiants et au personnel, 1000 services de communication, 1100 service d'entretien.

de financement de fonctionnement qu'on observe d'une université à l'autre. Comme la normalisation des espaces repose d'une part sur une information qui date et d'autre part sur des prévisions de clientèles pour l'ensemble du réseau extrêmement conservatrices, la situation de l'UQAM se détériore avec chaque inscription supplémentaire et ce, particulièrement lorsque la croissance des clientèles étudiantes est sans commune mesure avec celles d'autres universités.

Nous avons par le passé déploré cet état de fait⁽¹⁾ et présenté les demandes nécessaires à une correction partielle de cette situation⁽²⁾. Nous attendons les réponses. Nous croyons cependant que les retards à ce chapitre ne facilitent en rien la poursuite des objectifs d'accessibilité que l'UQAM s'est donnés et qu'elle a maintenus contrairement à d'autres institutions.

C. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

C'est dans ce contexte d'incertitude quant aux ressources financières et aux espaces dont l'UQAM disposera dans la poursuite des objectifs qu'elle s'est donnés, que se situent les différents projets que nous évoquerons maintenant. Il est indéniable que pour plusieurs ils demeurent largement conditionnels à une correction progressive des difficultés qu'elle rencontre actuellement.

Les conditions d'études et de participation à la vie universitaire.
La poursuite d'études universitaires tient pour de nombreuses personnes du défi.

(1) Le plan quinquennal des investissements 1978-83 et le développement de l'Université du Québec à Montréal, Mémoire au Conseil des universités, UQAM, mars 1979, 59 pages.

(2) Nouveau Campus - Phase II, Bureau du Vice-recteur Administration et Finances, UQAM, mars 1980, 79 pages.

C'est en effet un sens de l'organisation et de l'effort peu commun qui est exigé de la plupart des personnes engagées sur le marché du travail et qui désirent se donner une formation universitaire. Comment, en effet, concilier des horaires de travail chargés, des temps de transport souvent longs, des responsabilités familiales et civiques avec des études qui exigent au-delà de la présence aux activités formelles d'enseignement un travail personnel important? Cette conciliation toujours difficile s'avère malheureusement impossible pour de nombreuses personnes.

Ces conditions d'études se répercutent évidemment sur la vie universitaire. Elles se traduisent en général par une faible participation. A l'UQAM, il est certain que les adultes ayant une expérience de travail appréciable n'ont pas eu une contribution aussi importante que celle que la formule modulaire permettait d'escompter au départ⁽¹⁾. Même si les étudiants à temps partiel se montrent relativement satisfaits du fonctionnement de leur conseil de module⁽²⁾ et même si leur implication à ce niveau a été plus intense pour certains programmes (en particulier ceux de formation des maîtres), elle n'a sûrement pas l'impact qu'on aurait pu en attendre pour la détermination des besoins, l'élaboration et l'évaluation des programmes.

L'Université ne peut faire beaucoup pour lever les obstacles qui tiennent à ces conditions générales d'étude et de participation à la vie universitaire. Et il est évident que bien des mesures pourraient faciliter la poursuite d'études universitaires par des personnes engagées sur le marché du travail si la société reconnaissait l'importance qu'elles revêtent pour son développement. Ces mesures vont par exemple de l'utilisation des horaires variables à l'allègement des heures de travail, au congé éducation et à une politique de prêts et

(1) Léo A. Dorais, L'autogestion universitaire, autopsie d'un mythe, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal 1977, p. 96-101.

(2) Sondage auprès des étudiants à la session d'hiver 1980.

bourses plus en accord avec les responsabilités de personnes déjà engagées dans la vie active et ce, sans apporter de modifications très profondes aux pratiques actuelles. Nous croyons que la Commission d'étude sur la formation des adultes devra examiner très sérieusement ce qu'il est possible, dans la conjoncture économique actuelle, d'initier au Québec sur ce plan.

Information et orientation scolaire et professionnelle. Le choix d'une carrière est devenu un problème complexe dans la plupart des pays industrialisés de même que celui des filières de formation. Les responsables du registrariat, les directeurs et conseillers modulaires sont quotidiennement confrontés à ce problème. Lors des entrevues de sélection, d'admission ou lors des périodes d'inscriptions, ils sont amenés à rencontrer des personnes fort incertaines de leurs intérêts, de leurs aptitudes, du choix de leur programme d'études, de leur motivation à poursuivre un programme déjà largement complété. Il est certain qu'une information plus systématique aux niveaux secondaire et collégial pourrait atténuer l'ampleur du phénomène. Mais ce phénomène ne concerne pas seulement les jeunes diplômés du collégial. C'est pourquoi le Service de l'orientation est ouvert deux soirs par semaine. L'affluence est telle qu'on ne peut y offrir des services aussi personnalisés et intenses qu'il serait parfois souhaitable. L'Université a mis pied un groupe de travail pour coordonner ses interventions d'information universitaire. Il ne fait cependant pas de doute que l'Université devra intensifier ses efforts dans ce secteur.

Intégration aux études universitaires. Les études universitaires nécessitent une adaptation sérieuse de la part des personnes qui ont vécu plusieurs années en dehors d'un cadre formel d'apprentissage scolaire. Les analyses actuellement en cours au Service de la pédagogie universitaire et celles entreprises dans le cadre de l'évaluation de la politique des certificats indiquent la nécessité d'activités d'intégration à la vie universitaire pour ces personnes. Ces activités,

dont le contenu demeure à définir plus précisément, pourraient prendre la forme de cours où seraient expliqués aux étudiants la nature et le fonctionnement des services auxquels ils doivent ou peuvent recourir et les principaux règlements du régime d'études de l'Université, et où les techniques essentielles à la poursuite d'études universitaires leur seraient rappelées: études personnelles, prise de notes, élaboration de bibliographies, rédaction et présentation de rapports d'études, fonctionnement en groupe d'étude, etc... Ce type d'activités d'intégration à la vie universitaire pourrait d'ailleurs être complété par des activités d'intégration au programme d'études. Une expérience récente nous révèle que l'on prend trop souvent pour acquis des apprentissages de base qui n'ont pas été suffisamment complets. Ainsi, un cours de français écrit offert par le département d'études littéraires aux étudiants des différents programmes a connu une popularité tout à fait inattendue compte tenu du peu de publicité dont il avait fait l'objet.

La programmation. Pour répondre aux besoins de la population francophone de Montréal, l'Université a dû élargir progressivement l'éventail de sa programmation, varier le type de ses programmes de premier cycle, développer ses études avancées. Ce mouvement devra se poursuivre.

Tout d'abord, ce développement signifiera l'adaptation de sa programmation suite à l'évaluation régulière de ses programmes. L'UQAM a acquis au cours des années une expertise intéressante en ce domaine qu'il s'agira de systématiser et surtout d'instrumenter davantage. En particulier pour ce qui est de l'éducation des adultes, la mise au point de cheminements particuliers ou de cours plus spécifiques, qui tiendraient mieux compte des pratiques professionnelles déjà acquises, devra être poursuivie.

L'implantation de nouveaux programmes d'études se fera d'une façon très sélective au premier cycle; la priorité sera cependant au

niveau du développement des études avancées où le retard des francophones est particulièrement accusé. Au niveau du doctorat, nous envisageons une approche qui pourrait être plus multi-disciplinaire et faire appel davantage à la collaboration inter-universitaire. Particulièrement au niveau des études avancées, l'Université devra s'efforcer, dans l'encadrement des travaux de recherche des étudiants déjà engagés dans une pratique professionnelle, de développer des modalités mieux appropriées à leur situation.

L'un des développements majeurs que l'Université envisage présentement réside dans l'élargissement de sa programmation dans le secteur de la technologie. Il lui apparaît en effet prioritaire d'offrir un programme en génie. De multiples raisons tant externes qu'internes expliquent l'importance que nous accordons à cette question.

L'exploration à laquelle nous avons procédé nous a révélé que les besoins du secteur de l'ingénierie sont loin d'avoir été couverts. Par ailleurs, l'évolution des besoins en main-d'oeuvre hautement qualifiée a été considérable au cours des dernières années. Des signes très nets de saturation du marché du travail dans certains secteurs se font jour. Les indications sont nombreuses que ces tendances se maintiendront.

Il est, par ailleurs, évident que le Québec devra renforcer sa capacité d'innovation technologique s'il veut relever le défi de son développement. Il est donc apparu opportun que l'UQAM accroisse les possibilités de formation dans le secteur de la technologie et le perfectionnement de ceux qui y oeuvrent déjà.

Enfin, l'UQAM voit dans le développement de ce programme l'occasion d'une consolidation de ses activités dans le domaine de la formation des maîtres de l'enseignement professionnel du secondaire et du collégial, domaine d'une importance considérable pour le développement industriel québécois.

Le développement de la programmation dans le domaine de la technologie revêt un caractère prioritaire.

Les programmes individuels. Depuis plus d'un an maintenant, l'UQAM dispose d'un dossier relatif à un mode de gestion d'études universitaires poursuivies d'une façon largement autonome. Les programmes individuels (puisqu'il est convenu de les appeler ainsi) répondent à un besoin qu'il a été possible de vérifier auprès d'un grand nombre de personnes qui ont acquis, à travers leur expérience de travail ou les études personnelles qu'elles ont faites, une maturité et une autonomie personnelles certaines ainsi qu'une connaissance souvent approfondie d'un champ d'études ou d'une pratique professionnelle dans lesquels elles veulent se perfectionner. Les cheminements que leur proposent les programmes réguliers d'études ne rejoignent pas les objectifs qu'elles se sont donnés. La formule retenue fait donc largement appel au tutorat, en plus d'utiliser les cours qui pourraient être choisis dans l'ensemble de la banque de cours et des périodes de détermination des objectifs poursuivis, d'évaluation de leur réalisation et de synthèse. Les instances consultées ont jusqu'ici hésité à accepter l'expérimentation d'une telle formule par suite de l'importance des ressources qu'elle implique.

Les centres régionaux de l'UQAM. Comme nous le mentionnons en traitant de la politique institutionnelle, l'UQAM s'est donné un plan de décentralisation de ses activités sur le territoire de la région de Montréal. Les perspectives d'implantation ont été développées en fonction des difficultés de transport, de l'importance des populations qui n'ont pas Montréal comme lieu de travail et des infrastructures existantes. Sept lieux d'intervention étaient prévus. A l'automne 1980, trois de ces centres ont été ouverts. La réponse des populations, la collaboration qui s'est établie avec les CEGEPS nous prouvent qu'il s'agissait là d'une initiative attendue. Malheureusement les perspectives financières actuelles nous obligent à remettre à

plus tard tout projet d'extension régionale des services de l'Université.

Les perfectionnement sur mesure. L'UQAM a été consciente dès le départ de l'existence de besoins de perfectionnement très courts et spécifiques qui ne pouvaient être pris en charge par sa programmation régulière. Ces besoins peuvent être ressentis par des individus ou des groupes dans le cadre de leurs activités. Il est évident qu'une université, par l'éventail des compétences humaines qu'elle regroupe, est normalement en mesure d'y répondre. La règle de l'auto-financement et les priorités que l'UQAM s'est données ont fait que l'Université s'est de moins en moins engagée en ce domaine. Ainsi, elle a, au cours des années, réduit sensiblement ses activités reliées à l'École de français d'été, à l'École de français en milieu de travail, à la formation des personnels non enseignant. La chaire McDonald Stewart, dont la vocation est l'étude de la gestion de la petite entreprise, offre chaque année des sessions intensives de formation pour les personnes qui désirent se lancer en affaires. Par ailleurs, se fait jour présentement dans différents secteurs de l'Université la volonté d'offrir des activités de perfectionnement sur mesure. En formation des maîtres, cette possibilité est envisagée dans une perspective plus globale d'intervention où le perfectionnement ne serait qu'une étape d'une recherche-action du type que permettent actuellement les "projets-écoles". Quoiqu'il en soit, c'est avec une très grande prudence financière que l'UQAM envisagera ce type de développement.

Les services à la collectivité. Une étude récente rappelait les limites que connaît la démocratisation de l'enseignement supérieur dans sa réponse aux demandes individuelles d'éducation⁽¹⁾. Bien que

(1) Clément Lemelin, La répartition du coût des études universitaires, Conseil des universités, septembre 1980, 118 pages.

certaines analyses laissent entendre que l'UQAM y a contribué plus que que d'autres institutions⁽¹⁾, il serait néanmoins naïf de sous-estimer les déterminismes socio-culturels en jeu et d'ériger en mesure universelle de démocratisation la stricte proportionnalité du corps étudiant aux strates socio-professionnelles des parents. Attitude d'esprit que dénonçait d'ailleurs le Livre blanc sur le développement culturel en ces termes: "On peut penser que là n'est pas la question: s'il y a une culture populaire, sa fécondité ne devrait pas se résumer à fournir à l'autre culture les esprits supérieurs susceptibles de la perpétuer"⁽²⁾.

L'UQAM a donc choisi une deuxième voie de démocratisation: celle de rendre ses ressources disponibles aux populations non habituellement desservies par l'Université. Nous avons rappelé les modalités prévues à la politique de juin 1979. L'UQAM s'est graduellement né, à même des ressources limitées, les conditions minimales pour explorer ce nouveau champ de la pratique. Bien des aspects devront en être précisés dans les années qui viennent: établissement des priorités d'intervention, nature des ententes avec les groupes, modalités d'intervention respectueuses de leurs problématiques et cheminement, maintien et reconnaissance du caractère universitaire des activités, disponibilité du corps professoral pour de telles activités, etc... Contrairement aux perspectives initiales, les besoins apparaissent relever maintenant davantage de la recherche que de l'éducation ou de la simple diffusion d'un savoir constitué. Au-delà de la reconnaissance de principe de l'intérêt d'une telle démarche, il faudra, au fur et à mesure de la démonstration de sa pertinence, des appuis plus concrets, c'est-à-dire un financement des infrastructures, pour accroître cette jonction Université-milieu et assurer ainsi une réponse adéquate aux demandes collectives d'éducation.

(1) Pierre Chenard, Université et démocratie, un couple utopique? Service de la recherche institutionnelle, Université du Québec, 1980, 79 pages.

(2) La politique québécoise du développement culturel, Volume 1, Perspectives d'ensemble: de quelle culture s'agit-il? Gouvernement du Québec, 1978, p. 109.

La pédagogie universitaire. La pédagogie universitaire est susceptible d'une multitude de définitions.

Entendue dans son sens le plus général, nous croyons que l'UQAM a mis en place par ses structures, par les dispositions de son régime d'études, par ses programmes et par ses politiques une pédagogie universitaire susceptible de faciliter à toute personne qui en a le désir et le talent la poursuite d'études universitaires. Elle entend, comme nous venons de le signaler, compléter au cours des prochaines années, les mesures actuelles.

Entendue dans le sens plus restreint de la didactique, l'UQAM ne croit pas qu'au niveau universitaire, tout particulièrement, il soit pertinent de distinguer une pédagogie universitaire pour les jeunes et une autre pour les adultes, ce qui ne nie pas pour autant la nécessité de cours ou de cheminements spécifiques à ces groupes pour certains apprentissages. Au contraire, il lui apparaît que certaines difficultés rencontrées par les adultes ayant laissé depuis plusieurs années les études formelles sont souvent révélatrices d'un problème général commun à tous les étudiants. Malheureusement, l'UQAM, contrairement à d'autres universités mieux nanties, où les effectifs professoraux comptent moins de chargés de cours, n'a pu consacrer les ressources financières et humaines qu'auraient nécessité les problèmes que l'UQAM (comme toute autre université d'ailleurs) connaît à ce niveau.

Autres mesures. D'autres mesures, qui n'ont pas l'ampleur de celles évoquées ici, contribueront sûrement à la qualité des apprentissages faits par les étudiants de l'UQAM: meilleure planification des sessions, inscriptions plus hâtives et prévisibles, modèles de ressources mieux adaptées aux différentes situations pédagogiques, personnels de support plus nombreux et disponibles après les heures régulières d'ouverture, etc...

Voilà donc un ensemble de mesure actuellement envisagées par l'UQAM pour accroître l'accessibilité de ses services et améliorer

la qualité de ses interventions en éducation des adultes. Il faut cependant rappeler que leur mise en oeuvre est très largement conditionnelle à l'allègement des difficultés que l'Université au plan du financement de fonctionnement et de la disponibilité d'espaces.

D. CONCLUSIONS

Comme nous le signalions en guise d'introduction, nous avons dû surmonter certaines hésitations avant d'entreprendre la préparation de ce mémoire. Le motif principal de sa production réside dans la conviction que la Commission d'étude sur la formation des adultes a un rôle important dans la promotion de l'éducation des adultes au niveau universitaire et déterminant quant à son maintien comme priorité gouvernementale. L'accessibilité des adultes aux études universitaires est, à notre point de vue, au coeur du pari pour le développement du Québec. Compte tenu du retard qu'accuse toujours la scolarisation universitaire chez les francophones, de la conjoncture démographique qui fait que l'apport des jeunes générations ne pourra que difficilement répondre aux besoins d'un développement mieux soutenu par l'ensemble des politiques gouvernementales, l'austérité financière actuelle risque de compromettre l'accessibilité des adultes à l'université et de rendre le pari actuel pour le développement largement irréaliste.

Dans ce mémoire, nous avons voulu présenter d'une façon détaillée la politique institutionnelle de l'UQAM en éducation des adultes, sa contribution au cours des dernières années et les mesures qu'elle envisage actuellement pour améliorer ses interventions.

Ce mémoire repose sur la conviction qu'il existe présentement des éléments fort importants d'une politique québécoise d'éducation des adultes au niveau universitaire et que, dans ce cadre général, l'UQAM a su se donner une pratique institutionnelle valable. Si des

améliorations certaines peuvent être apportées à cette politique et à la pratique de l'UQAM, il ne lui semble pas opportun qu'elles soient remises en cause profondément après une si courte période d'expérimentation.

C'est au cours des années 1970 que se sont précisés les éléments d'une politique générale d'éducation des adultes au Québec au niveau universitaire. Elle s'articule principalement autour des aspects suivants:

- non discrimination en termes de financement de fonctionnement entre les étudiants, quel que soit leur rythme d'études ou leur âge;
- respect de la structure du système d'éducation québécois et des responsabilités dévolues à chacun de ses niveaux;
- respect de l'autonomie et de l'originalité institutionnelle;
- coordination au niveau des programmes entre les universités et contrôle de leur qualité et de leur opportunité par des organismes externes: Conseil des universités, Comité conjoint des programmes (DGES- Conseil des universités);
- coordination entre les niveaux d'enseignement collégial et universitaire dans le cadre d'un comité de liaison gouvernemental: CLESEC.

Cette politique générale s'est traduite par une augmentation constante des inscriptions d'adultes dans les universités québécoises au cours des années '70. L'étude comparée des systèmes universitaires révèle en effet le caractère assez exceptionnel du Québec sur le plan de l'éducation des adultes.

Il est toutefois fondamental pour le développement du Québec que

- l'Etat accorde un niveau de financement suffisant aux activités universitaires pour maintenir leur accessibilité et leur qualité;

- les formules actuelles du financement du fonctionnement et des investissements soient corrigées pour rendre plus équitable le partage des ressources entre les universités;

- une analyse attentive des expériences actuelles des services à la collectivité soit effectuée afin de développer des critères et des modalités de financement appropriés à la nature universitaire des activités de ce type.

Cette politique générale d'éducation des adultes, par son respect de l'autonomie universitaire, laisse place à des pratiques institutionnelles originales. Nous croyons que cette latitude, dans le cadre d'obligations normales d'"accountability", est essentielle au développement de l'éducation des adultes.

L'UQAM pour sa part a choisi de répondre par ses programmes réguliers aux besoins individuels de formation universitaire. En ce qui a trait à la mission des services à la collectivité, elle entend répondre, par ses ressources professorales régulières, aux besoins des groupes non habituellement desservis par les universités. Son expérience lui a montré qu'il s'agissait là d'un modèle de développement de l'éducation des adultes plus contraignant sur le plan des ressources humaines et financières que celui qui consiste à privilégier la mise sur pied d'activités spécifiques de formation pour "adultes". Ce pari de l'intégration lui semble cependant prometteur d'une adaptation de l'Université aux besoins de la société pour les années qui viennent.

Quoique l'expérience de l'UQAM puisse être indicative des transformations réglementaires, organisationnelles ou administratives nécessaires à l'adoption d'un modèle de développement de l'éducation des adultes similaire au sien, elle n'entend pas pour autant la proposer comme étalon universel des activités de formation universitaire des adultes au Québec. C'est là un choix qui relève, quant à elle, de chaque université.

Ceci dit, il faut réitérer aux membres de la Commission l'urgence de modifier les règles de détermination des subventions de fonctionnement et d'investissements. Les difficultés que l'UQAM rencontre sur ces plans sont telles que de nombreux membres de sa communauté universitaire s'interrogent sur l'à-propos du maintien des objectifs d'accessibilité qu'elle a toujours poursuivis. Si les appréhensions que nous entretenons sur ce plan très concret du financement devaient se concrétiser, la volonté de donner un nouvel essor à l'éducation permanente⁽¹⁾, qui a motivé la création de la Commission d'étude sur la formation des adultes, s'avérerait peu crédible en ce qui concerne la deuxième université de langue française à Montréal.

(1) La politique québécoise du développement culturel, Volume 2. Les trois dimensions d'une politique: genre de vie, création, éducation, Gouvernement du Québec, 1978, pages 454 à 459.

ANNEXE I

LES PROGRAMMES OFFERTS À L'AUTOMNE 1980
PAR SECTEUR ET TYPE DE PROGRAMMES

1) SECTEUR DES ARTS

Baccalauréats

Art dramatique
Arts plastiques

Design de l'environnement
Design graphique
Histoire de l'art
Enseignement en musique
Danse

Certificats

Arts d'impression
Peinture
Sculpture
Arts plastiques

Maîtrises

Art dramatique
Arts plastiques

Etude des arts

2) SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Baccalauréats

Enseignement en activités
physiques

Enseignement à l'enfance
inadaptée

Enseignement professionnel

Information scolaire et
professionnelle

Éducation au préscolaire
et enseignement au primaire
(formation initiale)

Éducation au préscolaire
et enseignement au primaire
(perfectionnement)

Certificats

Sciences de l'éducation

Pédagogie de l'audio-visuel

Formateurs d'adultes en
milieu scolaire

Adaptation scolaire et
sociale

Intervention en difficultés
mineures d'apprentissage*

Enseignement aux déficients
auditifs*

Maîtrise

Éducation

* Ces programmes n'accueillent pas de nouveaux étudiants.

3) SECTEUR DES LETTRES

Baccalauréats

Animation culturelle
Communications
Enseignement des langues
et des lettres

Etudes littéraires

Linguistique

Certificats

Animation culturelle
Communications
Enseignement du français
au primaire
Enseignement du français
au secondaire
Enseignement du français
langue seconde
Enseignement du français en
classe d'accueil et d'immersion
Français écrit
Initiation à la scénarisation
cinématographique
Linguistique
Terminologie

Maîtrises

Communications

Etudes littéraires

Linguistique

Doctorat

Sémiologie

4) SECTEUR DES SCIENCES

Baccalauréats

Biologie
Enseignement en biologie
Chimie
Enseignement en chimie
Biochimie
Mathématiques
Enseignement en mathématiques
Enseignement en sciences
Informatique de gestion
Physique
Enseignement en physique
Géologie
Géographie physique
Enseignement en technologie
de la mécanique
Enseignement en électrotechnique

Certificats

Ecologie
Sciences de l'environnement

Méthodes quantitatives

Informatique

Maîtrises

Biologie
Sciences de l'environnement
Chimie

Mathématiques

Prévisions météorologiques (C)
Sciences de l'atmosphère
Sciences de la terre

5) SCIENCES DE LA GESTION

Baccalauréats

Administration

Enseignement en
administration

Sciences comptables

Gestion et interven-
tion touristiques

Sciences comptables

Urbanisme

Certificats

Administration

Affaires immobilières

Analyse financière

Gestion administrative

Gestion de la main-d'oeuvre

Gestion du personnel et en
relations de travail

Gestion informatisée

Marketing

Maîtrises

Administration des
affaires

Gestion de projet

Doctorat

Administration

6) SECTEUR DES SCIENCES HUMAINES

<u>Baccalauréats</u>	<u>Certificats</u>	<u>Maîtrises</u>	<u>Doctorats</u>
Economique	Economique	Economique	
Géographie		Géographie	
Enseignement en géographie			
Histoire	Archéologie	Histoire	Histoire
Enseignement en histoire			
Philosophie		Philosophie	
Psychologie		Psychologie	Psychologie
Psycho-sociologie de la communication	Intervention psychosociale		
Science politique		Science politique	Science politique
Sciences juridiques			
Sciences religieuses		Sciences religieuses	
Enseignement sciences religieuses	Education morale		
Sexologie		Sexologie	
Sociologie		Sociologie	
Travail social		Thanatologie	

ANNEXE II

LA POLITIQUE DES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

Résolution du Conseil d'administration de l'UQAM relative aux services à la collectivité, 26 juin 1979

RESOLUTION 79-A-2480

Sur proposition dûment faite par M. Michel Leclerc, appuyée par M. Jean Brunet, et:

ATTENDU le document déposé en annexe A-79-XXXIII;

ATTENDU les recommandations du Comité des services à la collectivité déposées en annexe CE-134-VIII;

ATTENDU la résolution 79-CE-2421;

ATTENDU la convention collective SPUQ-UQAM;

ATTENDU les ententes entre l'UQAM et les centrales syndicales;

ATTENDU les objectifs, pouvoirs et prérogatives de la sous-commission des études avancées et de la recherche;

ATTENDU l'avis favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions intervenues en séance;

IL EST RESOLU:

1. QUE soit reconnue formellement à l'UQAM, une nouvelle mission universitaire, distincte mais intégrée aux missions enseignement et recherche;
2. QUE cette nouvelle mission soit identifiée sous le libellé de services à la collectivité;
3. QUE sous le générique de "services à la collectivité" l'on désigne particulièrement: l'ensemble des activités de l'université qui favorisent une plus grande démocratisation de l'accès et de l'utilisation de ses ressources humaines, scientifiques et techniques, par le développement de nouveaux modes d'appropriation des ressources éducatives et scientifiques et d'une large diffusion du savoir;

4. QUE dans le cadre de sa mission générale de services à la collectivité, l'Université du Québec à Montréal oriente prioritairement ses activités auprès des collectivités qui n'ont pas traditionnellement accès aux ressources universitaires. Ceci comprend les populations désignées sous le vocable de milieux populaires et ouvriers ainsi que les autres catégories de populations visant à changer leur situation d'exclus, de défavorisés ou de dominés au sein de la société;
5. QU'aux fins de la poursuite de cet axe de développement prioritaire de sa mission de services à la collectivité, l'UQAM privilégie institutionnellement deux fonctions:
 1. La fonction de soutien aux activités de promotion collective sous forme d'enseignement et de recherche;
 2. La fonction de diffusion;
6. QUE la fonction de soutien aux activités de promotion collective désigne les pratiques et activités universitaires initiées à la demande des groupes structurés et élaborés conjointement par ceux-ci et l'Université; ces activités, qui doivent respecter l'autonomie des groupes, visent à contribuer à la compréhension et à la solution des problèmes sociaux, économiques et culturels inhérents à leurs préoccupations;
7. QUE cette fonction de soutien à la promotion collective ait pour objet de rendre accessibles aux regroupements autonomes des populations visées, des ressources humaines et techniques de l'Université dans le cadre d'activités d'éducation et de recherche;
8. QUE cette fonction de soutien à la promotion collective se réalise avec des partenaires privilégiés tels que les organismes populaires sans but lucratif, les associations volontaires et autonomes, les syndicats, les comités de citoyens ou autres groupes apparentés non-gouvernementaux qui soumettent des projets d'éducation et de recherche afin de poursuivre des objectifs collectifs de développement;
9. QUE ces pratiques éducatives universitaires reconnaissent ces groupes autonomes comme partenaires éducatifs dans la définition des objectifs, des contenus, de la démarche et du mode de diffusion des activités d'enseignement, de recherche ou autres devant être réalisées;

10. QUE la fonction de diffusion désigne des pratiques d'information, de vulgarisation et d'interventions critiques initiées par l'université au moyen d'activités d'enseignement et de recherche afin de rendre accessibles à la population les informations, savoirs et outils pertinents à la compréhension et à la solution des problèmes sociaux, économiques et culturels inhérents à leurs conditions générales de vie;
11. QUE ces activités, initiées par l'Université, s'adressent aux collectivités visées par la mission des services à la collectivité de l'UQAM (résolution 79-CSAC-2);
12. QUE dans leur réalisation, ces activités impliquent la consultation et la participation des groupes, organismes concernés et aient ainsi pour caractéristique éducative de permettre aux collectivités rejointes l'appropriation des "produits" de ces activités;
13. QUE cette fonction de diffusion se concrétise en particulier mais non exclusivement:
 - a) Par l'organisation, en collaboration avec les regroupements principalement concernés par les projets, d'activités de type colloques, expositions, spectacles, productions écrites, audio-visuelles, picturales, etc... ayant pour cible les populations désignées et des problématiques afférentes à ces populations;
 - b) Par l'utilisation des média de masse (écrit et électronique) en collaboration avec les regroupements concernés pour la diffusion d'informations et de problématiques auprès de grands ensembles de cette population.
14. QUE le droit d'initiative en matière de services à la collectivité tel que défini par les résolutions 79-CSAC-3, 79-CSAC-4 et 79-CSAC-5 du Comité soit reconnu:
 - a) A tout groupe structuré prévu à la résolution 79-CSAC-4, paragraphe 3;
 - b) Au sein de l'UQAM, à tout professeur, regroupement de professeurs ainsi qu'aux instances suivantes: les départements, les modules, les familles, les comités de programme (2e et 3e cycles), les centres de recherche ou laboratoires, les services aux étudiants et le service de l'éducation permanente;
15. QUE le service de l'éducation permanente continue d'agir en tant qu'agent de coordination entre les professeurs, les instances de base et les organismes extérieurs concernés;

16. QUE tout projet institutionnel de services à la collectivité requérant soit une entente protocolaire formelle, soit l'octroi de ressources humaines ou financières additionnelles, obtienne l'approbation du Comité des services à la collectivité avant d'être soumis aux instances législatives;

17. QUE soit créé un Comité des services à la collectivité auprès de la Commission des études, de la Sous-commission des études avancées et de la recherche et de la Sous-commission du premier cycle:

17.1 QUE le Comité soit composé de la façon suivante:

1.1 Huit (8) personnes représentant des groupes ou organismes extérieurs à l'Université nommés par la Commission des études, suite à une demande formulée par ces groupes ou organismes;

1.2 Huit (8) personnes de l'Université nommées par la Commission des études dont six (6) professeurs en provenance de chacun des six grands secteurs d'activités, d'un membre du service de l'éducation permanente et d'un membre des services aux étudiants;

1.3 QUE le président du Comité recommande à la Commission la composition de la représentation des membres de l'Université;

1.4 QUE le Comité soit présidé par le directeur du service de l'éducation permanente;

1.5 QUE la durée du mandat des membres soit d'une année, renouvelable;

1.6 QUE le Comité se donne un quorum de 50% de chacune des parties;

17.2 QUE le Comité des services à la collectivité ait comme mandat spécifique:

2.1 de favoriser au sein de l'Université la présence de l'expression formelle des besoins des groupes et populations que l'UQAM veut desservir en matière de services à la collectivité;

2.2 de recevoir, concevoir et recommander des critères de pertinence sociale, des axes de développement et des priorités annuelles en matière de services à la collectivité;

- 2.3 eu égard aux priorités institutionnelles, d'évaluer et de recommander aux instances pertinentes des projets institutionnels en matière de services à la collectivité, pour avis quant à la valeur académique et/ou la qualité scientifique du projet;
 - 2.4 de recommander à la Commission des études une politique relative à l'utilisation du fonds spécifique consacré à la fonction des services à la collectivité;
 - 2.5 de soumettre un rapport annuel à la Commission des études sur le développement de la mission des services à la collectivité;
 - 2.6 de soumettre toute autre recommandation à la Commission des études, à la Sous-commission des études avancées et de la recherche et à la Sous-commission du premier cycle, relativement aux services à la collectivité;
- 18 QU'un budget spécifique soit consacré à la mission des services à la collectivité, et que ce budget soit réparti dans les centres de coûts appropriés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
RATIFIÉE